

**NOTIFICATION DE REFUS DE PROTECTION EN VERTU DES
RÈGLES 17.1) À 17.3) DU RÉGLEMENT D'EXÉCUTION COMMUN À
L'ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT
L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES ET DU
PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT**

1. Nom et adresse de l'Office faisant la notification:

OFFICE D'ETAT POUR LES INVENTIONS ET LES MARQUES Téléphone: 314.92.56
Section de Recherche et de l'Examen des Marques 315.90.66 5, rue Ion Ghica, sect. 3,
Fax: 312.38.19
B.P. 52
R-70018 BUCAREST- ROUMANIE

2. Numéro de l'enregistrement international concerné : **823963**

3. Nom du titulaire de l'enregistrement international concerné: **CHENG DUSHI WUHOQU GUQI
PIXIECHANG**, Yongfengtaipingcun Chengdu, Sichuan 610072, CHINE

Après l'examen des documents concernant l'enregistrement international mentionne effectuée par
l'examineur: **ANASTASIA NICOLA**

4. Indication complète des motifs sur lesquels le refus est fondé :

- (i) Motifs absolus
- (ii) Motifs relatifs [selon le cas]
 - Marque(s) antérieure(s) citée(s) d'office
 - Opposition

5. Renvoi aux dispositions essentielles correspondantes de la loi :

Loi 84/1998 art 6c. et art. 6d

6. Étendu du refus quant aux produits et services :

- (i) Refus pour tous les produits et services
- (ii) Refus pour une partie des produits et services
 - Produits et services sur lesquels porte le refus

ou

- Produits et services sur lesquels le refus ne porte pas:

7. Date à laquelle le refus a été prononcé : 26.04.2005

8. Date de la notification de l'Office indiqué en 1. Signature ou sceau de l'Office indiqué en 1
684- 2005-1 /12.05.2005



9. Indications quant aux procédures futures :

(a) Le refus est susceptible d'examen ou de recours :

Oui Non

(b) Délai dans lequel une requête en réexamen ou un recours doit être présenté:

Trois mois

(c) Autorité compétente pour connaître de cette requête ou de ce recours:

l'Office indiqué en 1. ci-dessus.

(d) Une requête en réexamen ou un recours doit être présenté par l'intermédiaire d'un mandataire ayant son adresse sur le territoire de la partie contractante dont l'Office est indiqué en 1. ci-dessus.

Oui Non

Annexe 1

Marque(s) antérieure(s) citées d'office [citation no.] :

Date et numéro de la demande :

Date de priorité (le cas échéant) :

Date et numéro d'enregistrement (le cas échéant):

Nom et adresse du titulaire:

Reproduction de la marque citée :

Liste complète des produits et services :

Liste des produits et services pour lesquels les marques sont en conflit:

Anexxe 2

Opposition [no.]:

**- 371257 / 20.07.1970; 379222 / 23.06.1971; 429833 / 30.03.1977;
457952 / 16.12.1980; 457953 / 16.12.1980; 532715 / 17.01.1989; 733195 / 10.04.2000
776194 / 30.01.2002; 776296 / 30.01.2002**

Nom et adresse de l'opposant : **GUCCIO GUCCI S.P.A. Via Tornabuoni, 73/R
FIRENZE, I-50123, ITALIE**

Opposition fondée sur les motifs absolus suivants :

Opposition fondée sur une marque ayant fait l'objet d'une demande ou d'un enregistrement :

Date et numéro de la demande :

Date de priorité (le cas échéant) :

Date et numéro d'enregistrement (le cas échéant):

**- 371257 / 20.07.1970; 379222 / 23.06.1971; 429833 / 30.03.1977;
457952 / 16.12.1980; 457953 / 16.12.1980; 532715 / 17.01.1989; 733195 / 10.04.2000
776194 / 30.01.2002; 776296 / 30.01.2002**

Nom et adresse du titulaire : **GUCCIO GUCCI S.P.A. Via Tornabuoni, 73/R
FIRENZE, I-50123, ITALIE**

Reproduction de la marque citée:

Produits et services sur lesquels l'opposition est fondée:

La liste complète est en outre donnée ci-après:

ou

Liste des produits et services pour lesquels les marques sont en conflit:

Oui Non

371257

151 Date of the registration
20.07.1970

180 Expected expiration date of the registration/renewal
20.07.2010

270 Language of the application
French

Current Status

732 Name and address of the holder of the registration
GUCCIO GUCCI SPA
Via Tornabuoni, 73/R
I-50123 FIRENZE (IT)

811 Contracting State of which the holder is a national
IT

740 Name and address of the representative
JACOBACCI & PARTNERS SpA
Corso Regio Parco, 27
I-10152 TORINO (IT)

770 Name and address of the previous holder
GUCCIO GUCCI S.P.A.
73/R, via Tornabuoni,
FIRENZE (IT)

540 Mark



531 International Classification of the Figurative Elements of Marks (Vienna Classification)
27.05.01 ; 27.05.04 ; 27.05.25

511 International Classification of Goods and Services for the Purposes of the Registration of Marks (Nice Classification)
18 Cuir et imitations du cuir, articles en ces matières non compris dans d'autres classes; peaux; malles et valises; parapluies, parasols et cannes.
25 Vêtements, chaussures, chapellerie.

821 Basic application
IT, 13.03.1969, 21 820 C/69

822 Basic registration
IT, 20.07.1970, 246 271

831 Designation(s) under the Madrid Agreement
CH - FR - HU - LI - MA - YU

Registration

450 Publication number and date
1970/9 LMi, 01.11.1970

831 Designation(s) under the Madrid Agreement
CH - CS - FR - HU - LI - MA - YU

580 Date of recording (date of notification from which the time limit to notify the refusal starts) _____

21.10.1970

Renewal

450 Publication number and date

1990/7 LMi, 14.09.1990

831 Designation(s) under the Madrid Agreement

CH - CS - FR - HU - LI - MA - YU

Designated contracting party(ies) which has not been the subject of a renewal (Rule 31(4)(b))

CS

379222

151 Date of the registration
23.06.1971

180 Expected expiration date of the registration/renewal
23.06.2011

270 Language of the application
French

Current Status

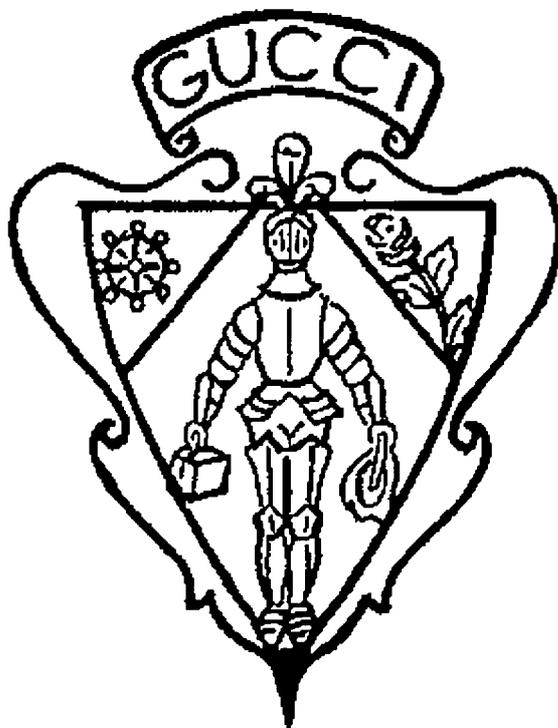
732 Name and address of the holder of the registration
GUCCIO GUCCI SPA
Via Tornabuoni, 73/R
I-50123 FIRENZE (IT)

811 Contracting State of which the holder is a national
IT

740 Name and address of the representative
JACOBACCI & PARTNERS SpA
Corso Regio Parco, 27
I-10152 TORINO (IT)

770 Name and address of the previous holder
GUCCIO GUCCI S.P.A.
73/R, via Tornabuoni,
FIRENZE (IT)

540 Mark



GUCCI

531 International Classification of the Figurative Elements of Marks (Vienna Classification)

02.01.02 ; 09.01.10 ; 24.01.08 ; 25.01.10

511 International Classification of Goods and Services for the Purposes of the Registration of Marks (Nice Classification)

- 01 Produits chimiques destinés à l'industrie, aux sciences, à la photographie, ainsi qu'à l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture; résines artificielles à l'état brut, matières plastiques à l'état brut; engrais pour les terres; compositions extinctrices; préparations pour la trempe et la soudure des métaux; produits chimiques destinés à conserver les aliments; matières tannantes; adhésifs (matières collantes) destinés à l'industrie.
- 02 Couleurs, vernis, laques; préservatifs contre la rouille et contre la détérioration du bois; matières tinctoriales; mordants; résines naturelles à l'état brut; métaux en feuilles et en poudre pour peintres, décorateurs, imprimeurs et artistes.
- 03 Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; savons; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux; dentifrices.
- 04 Huiles et graisses industrielles; lubrifiants; produits pour absorber, arroser et lier la poussière; combustibles (y compris les essences pour moteurs) et matières éclairantes; bougies, mèches.
- 05 Produits pharmaceutiques, vétérinaires et hygiéniques; substances diététiques à usage médical, aliments pour bébés; emplâtres, matériel pour pansements; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; désinfectants; produits pour la destruction des animaux nuisibles; fongicides, herbicides.
- 06 Métaux communs et leurs alliages; matériaux de construction métalliques; constructions transportables métalliques; matériaux métalliques pour les voies ferrées; câbles et fils métalliques non électriques; serrurerie et quincaillerie métallique; tuyaux métalliques; coffres-forts; produits métalliques non compris dans d'autres classes; minerais.
- 07 Machines et machines-outils; moteurs (à l'exception des moteurs pour véhicules terrestres); accouplements et courroies de transmission (à l'exception de ceux pour véhicules terrestres); instruments agricoles; couveuses pour les oeufs.
- 08 Outils et instruments à main entraînés manuellement; coutellerie, fourchettes et cuillers; armes blanches; rasoirs.
- 09 Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement pour le traitement de l'information et les ordinateurs; extincteurs.
- 10 Appareils et instruments chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires, membres, yeux et dents artificiels; articles orthopédiques; matériel de suture.
- 11 Appareils d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires.
- 12 Véhicules; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau.
- 13 Armes à feu; munitions et projectiles; explosifs; feux d'artifice.
- 14 Métaux précieux et leurs alliages et produits en ces matières ou en plaqué non compris dans d'autres classes; joaillerie, bijouterie, pierres précieuses; horlogerie et instruments chronométriques.
- 15 Instruments de musique.
- 16 Papier et articles en papier, carton et articles en carton; imprimés, journaux et périodiques, livres; articles pour reliures; photographies; papeterie, matières adhésives (pour la papeterie); matériaux pour les artistes; pinceaux; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles); matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils); cartes à jouer; caractères d'imprimerie; clichés.
- 17 Gutta-percha, gomme élastique, balata et succédanés, objets fabriqués en ces matières non compris dans d'autres classes; feuilles, plaques et baguettes de matières plastiques (produits semi-finis); matières servant à calfeutrer, à étouper et à isoler; amiante, mica et leurs produits; tuyaux flexibles non métalliques.
- 18 Cuir et imitations du cuir, produits en ces matières non compris dans d'autres classes; peaux d'animaux; malles et valises; parapluies, parasols et cannes; fouets et sellerie.
- 19 Matériaux de construction non métalliques; tuyaux rigides non métalliques pour la construction; asphalte, poix et bitume; constructions transportables non métalliques; monuments non métalliques.
- 20 Meubles, glaces (miroirs), cadres; produits, non compris dans d'autres classes, en bois, liège, roseau, jonc, osier, corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques.
- 21 Petits ustensiles et récipients portatifs pour le ménage et la cuisine (non en métaux précieux ou en plaqué); peignes et éponges; brosses (à l'exception des pinceaux); matériaux pour la brosse; instruments et matériel de nettoyage; paille de fer; verrerie, porcelaine et faïence non comprises dans d'autres classes.
- 22 Cordes, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs; matières de rembourrage (crin, capoc, plumes, algues de mer); matières textiles fibreuses brutes.
- 23 Fils à usage textile.

- 24 Tissus et produits textiles non compris dans d'autres classes; couvertures de lit et de table.
- 25 Vêtements, chaussures, chapellerie.
- 26 Dentelles et broderies, rubans et lacets; boutons, crochets et oeillets, épingles et aiguilles; fleurs artificielles.
- 27 Tapis, paillasons, nattes, linoléum et autres revêtements de sols; tentures murales non en matières textiles.
- 28 Jeux, jouets; articles de gymnastique et de sport non compris dans d'autres classes; décorations pour arbres de Noël.
- 29 Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, séchés et cuits; gelées, confitures; oeufs, lait et produits laitiers; huiles et graisses comestibles; sauces à salade; conserves.
- 30 Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café; farines et préparations faites de céréales, pain, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles; miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever, sel, moutarde; vinaigre, sauces (à l'exception des sauces à salade); épices; glace à rafraîchir.
- 31 Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, non compris dans d'autres classes; animaux vivants; fruits et légumes frais; semences, plantes et fleurs naturelles; aliments pour les animaux, malt.
- 32 Bières; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques; boissons de fruits et jus de fruits; sirops et autres préparations pour faire des boissons.
- 33 Boissons alcooliques (à l'exception des bières).
- 34 Tabac; articles pour fumeurs; allumettes.
- 35 Publicité et affaires.
- 36 Assurances et finances.
- 37 Constructions et réparations.
- 38 Communications.
- 39 Transport et entreposage.
- 40 Traitement de matériaux.
- 41 Éducation et divertissement.
- 42 Services divers.
- 821 **Basic application**
IT, 07.04.1971, 40 112 C/71
- 822 **Basic registration**
IT, 23.06.1971, 252 243
- 831 **Designation(s) under the Madrid Agreement**
AT - BA - BX - CH - CZ - EG - ES - FR - HU - LI - MA - MC - PT - RO - SK - YU
- Registration**
- 450 **Publication number and date**
1971/7 LMi, 01.09.1971
- 831 **Designation(s) under the Madrid Agreement**
AT - BX - CH - CS - EG - ES - FR - HU - LI - MA - MC - PT - RO - TN - YU
- 580 **Date of recording (date of notification from which the time limit to notify the refusal starts)**
11.08.1971
- Other final decision**
AT
- Delete from list:**
- 42
- List limited to:**
- 35 Publicité.
- Partial invalidation**
BX
- Delete from list:**
- 35
- 36
-
- 37

- 38
- 39
- 40
- 41
- 42

Other final decision

ES

Delete from list:

- 01
- 02
- 04
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28
- 29
- 30
- 31
- 32
- 33
- 34
- 36
- 37
- 38
- 39
- 40
- 41
- 42

Partial refusal of protection

PT

Delete from list:

- 35
- 36
- 37
- 38
- 39
- 40
- 41
- 42

Other final decision

CH

Delete from list:

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 26
- 27
- 28
- 29
- 30
- 31
- 32
- 33
- 34
- 35
- 36
- 37
- 38
- 39

40

41

42

Renewal

450 Publication number and date

1991/6 LMi, 16.08.1991

831 Designation(s) under the Madrid Agreement

AT - BX - CH - CS - EG - ES - FR - HU - LI - MA - MC - PT - RO - YU

Designated contracting party(ies) which has not been the subject of a renewal (Rule 31(4)(b))

CS - TN

Continuation of effect

450 Publication number and date

1993/5 LMi, 16.07.1993

833 Interested Contracting Party(ies)

CZ - SK

580 Date of recording

12.05.1993

Subsequent designation

450 Publication number and date

1994/2 LMi, 19.04.1994

831 Designation(s) under the Madrid Agreement

CH

851 Limitation of the list of goods and services

CH

List limited to:

35

36

37

38

39

40

41

42

580 Date of recording (date of notification from which the time limit to notify the refusal starts)

03.03.1994

891 Date of subsequent designation (Rule 24(6) of the Common Regulations)

11.02.1994

Continuation of effect

450 Publication number and date

1997/3 Gaz, 27.03.1997

833 Interested Contracting Party(ies)

BA

580 Date of recording

12.02.1997

429833

151 Date of the registration
30.03.1977

180 Expected expiration date of the registration/renewal
30.03.2007

270 Language of the application
French

Current Status

732 Name and address of the holder of the registration
GUCCIO GUCCI SPA
Via Tornabuoni, 73/R
I-50123 FIRENZE (IT)

811 Contracting State of which the holder is a national
IT

740 Name and address of the representative
JACOBACCI & PARTNERS SpA
Corso Regio Parco, 27
I-10152 TORINO (IT)

770 Name and address of the previous holder
GUCCIO GUCCI S.P.A.
73/r, via Tornabuoni,
FIRENZE (IT)

540 Mark
GUCCI

511 International Classification of Goods and Services for the Purposes of the Registration of Marks (Nice Classification)

- 03 Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; savons; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux; dentifrices.
- 14 Métaux précieux et leurs alliages et objets en ces matières ou en plaqué (excepté coutellerie, fourchettes et cuillers); joaillerie, pierres précieuses; horlogerie et autres instruments chronométriques.
- 18 Cuir et imitations du cuir, articles en ces matières non compris dans d'autres classes; peaux; malles et valises; parapluies, parasols et cannes; fouets, harnais et sellerie.
- 25 Vêtements de dessus et de dessous tissés, à mailles et tricotés, y compris les bottes, les souliers et les pantoufles.

821 Basic application
IT, 13.01.1977, 39 739 C/77

822 Basic registration
IT, 30.03.1977, 302 066

831 Designation(s) under the Madrid Agreement
AT - BX - CH - DE - DZ - EG - ES - FR - HU - LI - MA - MC - PT - RO - RU - YU

Registration

450 Publication number and date
1977/5 LMi, 01.07.1977

831 Designation(s) under the Madrid Agreement
AT - BX - CH - CS - DD - DE - DT - DZ - EG - ES - FR - HU - LI - MA - MC - PT - RO - SU - TN - YU

580 Date of recording (date of notification from which the time limit to notify the refusal starts)
10.06.1977

Other final decision

DT

List limited to:

- 03** Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; savons; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux.
- 14** Métaux précieux et leurs alliages et objets en ces matières ou en plaqué (excepté coutellerie, fourchettes et cuillers) à savoir orfèvrerie, argenterie et bijouterie; joaillerie, pierres précieuses; horlogerie et autres instruments chronométriques.

Other final decision

ES

Delete from list:

25

Other final decision

RO

Delete from list:

25

Other final decision

CH

List limited to:

- 03** Savons; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux; dentifrices.

Renewal

450 **Publication number and date**

1997/7 Gaz, 26.05.1997

831 **Designation(s) under the Madrid Agreement**

AT - BX - CH - DE - DZ - EG - ES - FR - HU - LI - MA - MC - PT - RO - RU - YU

Designated contracting party(ies) which has not been the subject of a renewal (Rule 31(4)(b))

TN

457952

151 Date of the registration

16.12.1980

180 Expected expiration date of the registration/renewal

16.12.2010

270 Language of the application

French

Current Status**732 Name and address of the holder of the registration**

GUCCIO GUCCI SPA

Via Tornabuoni, 73/R

I-50123 FIRENZE (IT)

811 Contracting State of which the holder is a national

IT

740 Name and address of the representative

JACOBACCI & PARTNERS SpA

Corso Regio Parco, 27

I-10152 TORINO (IT)

770 Name and address of the previous holder

GUCCIO GUCCI S.P.A.

73/R, via Tornabuoni,

FIRENZE (IT)

540 Mark**GUCCI****511 International Classification of Goods and Services for the Purposes of the Registration of Marks (Nice Classification)**

- 01** Produits chimiques destinés à l'industrie, la science, la photographie, l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture; résines artificielles et synthétiques, matières plastiques à l'état brut (sous forme de poudres, de liquides ou de pâtes); engrais pour les terres (naturels et artificiels); compositions extinctrices; trempes et préparations chimiques pour la soudure; produits chimiques destinés à conserver les aliments; matières tannantes; substances adhésives destinées à l'industrie.
- 02** Couleurs, vernis, laques; préservatifs contre la rouille et contre la détérioration du bois; matières tinctoriales; mordants; résines naturelles, métaux en feuilles et en poudre pour peintres et décorateurs.
- 03** Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; savons; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux.
- 04** Huiles et graisses industrielles (autres que les huiles et les graisses comestibles et les huiles essentielles); lubrifiants; compositions à lier la poussière; compositions combustibles (y compris les essences pour moteurs) et matières éclairantes; chandelles, bougies, veilleuses et mèches.
- 05** Produits pharmaceutiques, vétérinaires et hygiéniques; produits diététiques pour enfants et malades; emplâtres, matériel pour pansements; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; désinfectants; préparations pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nuisibles.
- 06** Métaux communs bruts et mi-ouvrés et leurs alliages; ancres, enclumes, cloches, matériaux à bâtir laminés et fondus; rails et autres matériaux métalliques pour les voies ferrées; chaînes (à l'exception des chaînes motrices pour véhicules); câbles et fils métalliques non électriques; serrurerie; tuyaux métalliques; coffres-forts et cassettes; billes d'acier; fers à cheval; clous et vis; autres produits en métal (non précieux) non compris dans d'autres classes; minerais.
- 07** Machines et machines-outils; moteurs (excepté pour véhicules terrestres); accouplements et courroies de transmission (excepté pour véhicules terrestres); grands instruments pour l'agriculture; couveuses.
- 08** Outils et instruments à main; coutellerie, fourchettes et cuillers; armes blanches.
- 09** Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques (y compris la T.S.F.), photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils automatiques déclenchés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton; machines parlantes; caisses enregistreuses, machines à calculer; appareils extincteurs.

- 10 Instruments et appareils chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires (y compris les membres, les yeux et les dents artificiels).
- 11 Installations d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires.
- 12 Véhicules; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau.
- 13 Armes à feu; munitions et projectiles; substances explosives; feux d'artifice.
- 14 Métaux précieux et leurs alliages et objets en ces matières ou en plaqué (excepté coutellerie, fourchettes et cuillers), à savoir orfèvrerie, argenterie et bijouterie; joaillerie, pierres précieuses; horlogerie et autres instruments chronométriques.
- 15 Instruments de musique (à l'exception des machines parlantes et appareils de T.S.F.).
- 16 Papier, carton, articles en papier ou en carton (non compris dans d'autres classes); imprimés, journaux et périodiques, livres; articles pour reliures; photographies; papeterie, matières adhésives (pour la papeterie); matériel pour les artistes; pinceaux; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles); matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils); cartes à jouer; caractères d'imprimerie; clichés.
- 17 Gutta-percha, gomme élastique, balata et succédanés, objets fabriqués en ces matières non compris dans d'autres classes; feuilles, plaques et baguettes de matières plastiques (produits semi-finis); matières servant à calfeutrer, à étouper et à isoler; amiante, mica et leurs produits, tuyaux flexibles non métalliques.
- 18 Cuir et imitations du cuir, articles en ces matières non compris dans d'autres classes; peaux; malles et valises; parapluies, parasols et cannes; fouets, harnais et sellerie.
- 19 Matériaux de construction, pierres naturelles et artificielles, ciment, chaux, mortier, plâtre et gravier; tuyaux en grès ou en ciment; produits pour la construction des routes; asphalte, poix et bitume; maisons transportables; monuments en pierre; cheminées.
- 20 Meubles, glaces, cadres; articles (non compris dans d'autres classes) en bois, liège, roseau, jonc, osier, en corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, celluloïd et succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques.
- 21 Petits ustensiles et récipients portatifs pour le ménage et la cuisine (non en métaux précieux ou en plaqué); peignes et éponges; brosses (à l'exception des pinceaux); matériaux pour la brosse; instruments et matériel de nettoyage; paille de fer; verre brut ou mi-ouvré (à l'exception du verre de construction), verrerie, porcelaine et faïence non comprises dans d'autres classes.
- 22 Cordes, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs; matières de rembourrage (crin, capoc, plumes, algues de mer, etc.); matières textiles fibreuses brutes.
- 23 Fils.
- 24 Tissus; couvertures de lit et de table; articles textiles non compris dans d'autres classes.
- 25 Vêtements de dessus et de dessous tissés à mailles et tricotés, y compris les bottes, les souliers et les pantoufles.
- 26 Dentelles et broderies, rubans et lacets; boutons, boutons à pression, crochets et oeillets, épingles et aiguilles; fleurs artificielles.
- 27 Tapis, paillassons, nattes, linoléums et autres produits servant à recouvrir les planchers; tentures (excepté en tissu).
- 28 Jeux, jouets; articles de gymnastique et de sport (à l'exception des vêtements); ornements et décorations pour arbres de Noël.
- 29 Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, séchés et cuits; gelées, confitures; oeufs, lait et autres produits laitiers; huiles et graisses comestibles; conserves, pickles.
- 30 Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café; farines et préparations faites de céréales, pain, biscuits, gâteaux, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles; miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel, moutarde; poivre, vinaigre, sauces; épices; glace.
- 31 Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, non compris dans d'autres classes; animaux vivants; fruits et légumes frais; semences, plantes vivantes et fleurs naturelles; substances alimentaires pour les animaux, malt.
- 32 Bière, ale et porter; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques; sirops et autres préparations pour faire des boissons.
- 33 Vins, spiritueux et liqueurs.
- 34 Tabac, brut ou manufacturé; articles pour fumeurs; allumettes.
- 35 Publicité et affaires.
- 36 Assurances et finances.
- 37 Constructions et réparations.
- 38 Communications.
- 39 Transport et entrepôt.
- 40 Traitement de matériaux.

41 Éducation et divertissement.

42 Hôtels, campings, restaurants, bars, salons de beauté et de coiffure.

821 Basic application

IT, 02.07.1980, 40 471 C/80

822 Basic registration

IT, 16.12.1980, 324 783

300 Data relating to priority under the Paris Convention and other data relating to registration of the mark in the country of origin

IT, 02.07.1980, 40 471 C/80

831 Designation(s) under the Madrid Agreement

AM - AT - BA - BX - BY - CH - CZ - DE - DZ - EG - ES - FR - HR - HU - KG - KP - KZ - LI - MA - MC - MD - MK - MZ - PT - RO - RU - SI - SK - TJ - UA - UZ - YU

Registration

450 Publication number and date

1981/2 LMi, 01.04.1981

831 Designation(s) under the Madrid Agreement

AT - BX - CH - CS - DD - DE - DT - DZ - EG - ES - FR - HU - KP - LI - MA - MC - PT - RO - SU - TN - YU

580 Date of recording (date of notification from which the time limit to notify the refusal starts)

10.03.1981

Total refusal of protection

DT

Other final decision

AT

List limited to:

35 Publicité; contrôles, direction, inspection et surveillance d'affaires, service de conseils pour l'organisation et la direction des affaires, aide à la direction des affaires, informations et renseignements d'affaires, estimations en affaires, expertises en matière d'affaires, analyse du prix de revient.

Other final decision

ES

Delete from list:

08

09

11

12

16

19

20

21

28

Other final decision

DD

Delete from list:

35

36

37

38

39

40

41

42

List limited to:

- 05** Produits pharmaceutiques, vétérinaires; produits diététiques pour enfants et malades; emplâtres, matériel pour pansements; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; désinfectants; préparations pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nuisibles.
- 07** Machines pour le traitement de métaux, de bois, de matières plastiques; machines pour la fabrication du papier; machines pour brasseries, machines pour la construction, machines pour laiteries, machines pour l'industrie textile, machines d'imprimerie; machines-outils; moteurs (excepté pour véhicules terrestres); accouplements et courroies de transmission (excepté pour véhicules terrestres); grands instruments pour l'agriculture; couveuses.
- 17** Gutta-percha, gomme élastique, balata et succédanés, objets en gutta-percha, gomme élastique, balata ou en matières plastiques comme succédanés des matières précitées, à savoir feuilles, plaques, baguettes, cordons, bandes (comme semi-produits); matières servant à calfeutrer, à étouper et à isoler; amiante, mica, tuyaux flexibles non métalliques.
- 19** Matériaux de construction, à savoir bois mi-ouvré (poutres, planches, panneaux), bois contre-plaqué, verre de construction; pierres naturelles et artificielles, ciment, chaux, mortier, plâtre et gravier; tuyaux en grès ou en ciment; produits pour la construction des routes; asphalte, poix et bitume; maisons transportables; monuments en pierre; cheminées.
- 24** Tissus; couvertures de lit et de table; étoffes textiles, rideaux, linge de ménage, de lit et de table.
- 28** Jeux, jouets; articles de gymnastique et de sport (à l'exception des vêtements); moules et bibelots pour arbres de Noël.
- 29** Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, séchés et cuits; gelées, confitures; oeufs, lait, beurre, fromages, crème à base de lait; huiles et graisses comestibles; conserves de viande, de poisson, de fruits ou de légume, pickles.

Other final decision

CH

Delete from list:

01

02

04

10

11

13

15

22

23

27

30

31

32

33

36

38

List limited to:

- 03** Savons; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux.
- 05** Désodorisants.
- 06** Porte-clefs en métal.
- 08** Coutellerie, fourchettes et cuillers.
- 09** Lunettes.
- 12** Enjoliveurs pour voitures automobiles.
- 16** Articles de papeterie; agendas; articles de bureau (à l'exception des meubles); stylos et plumes à écrire; cartes à jouer; supports pour photographies.
- 20** Miroirs (glaces).
-
- 21** Petits ustensiles et récipients portatifs pour le ménage et la cuisine (non en métaux précieux ou en-plaqué);

verrerie, porcelaine et faïence non comprises dans d'autres classes.

- 24 Tissus; couvertures de table.
- 26 Dentelles et broderies, rubans et lacets.
- 34 Articles pour fumeurs.

Other final decision

DT

450 Publication number and date

1988/5 LMi, 08.07.1988

List limited to:

- 04 Huiles et graisses industrielles (autres que les huiles et les graisses comestibles et les huiles essentielles); lubrifiants; compositions à lier la poussière; compositions combustibles (y compris les essences pour moteurs) à l'état solide, liquide ou gazeux, et matières éclairantes; chandelles, bougies, veilleuses et mèches.
- 07 Machines pour le traitement de métaux, de bois, de matières plastiques; machines pour la fabrication du papier; machines pour brasseries, machines pour la construction, machines pour laiteries, machines pour l'industrie textile, machines d'imprimerie, machines-outils; moteurs (excepté pour véhicules terrestres); accouplements et courroies de transmission (excepté pour véhicules terrestres); grands instruments pour l'agriculture; couveuses.
- 12 Véhicules terrestres, aériens et nautiques; appareils de transport aérien ou terrestre par câble, appareils de remorquage par câble à l'usage des skieurs, chariots élévateurs, élévateurs à fourche; à l'exception des chariots de laboratoires.
- 24 Tissus; couvertures de lit et de table; étoffes textiles, rideaux, linge de ménage, de lit et de table.
- 29 Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, séchés et cuits; gelées de viande, de poisson, de fruits et de légumes, confitures; oeufs, lait et autres produits laitiers; huiles et graisses comestibles; conserves de viande, de poisson, de fruits ou de légumes, pickles.
- 30 Café, thé, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café; farines et préparations faites de céréales, pain, miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel, moutarde; poivre, vinaigre, sauces; épices; glace pour buts de réfrigération.
- 31 Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, non compris dans d'autres classes; fruits et légumes frais; semences, plantes vivantes et fleurs naturelles; tous ces produits cités ci-dessus à l'exception des pois et des variétés d'une espèce botanique voisine; animaux vivants; substances alimentaires pour les animaux, malt.
- 34 Tabac, brut ou manufacturé; articles pour fumeurs, à savoir tabatières, fume-cigare et cigarette, douilles à cigarettes, filtres à cigarettes, étuis et boîtes à cigares et à cigarettes (non en métaux précieux ou en plaqué), porte-pipes, cure-pipes, nettoie-pipes comprenant poinçon, curette et bourron, briquets non électriques; alouettes.
- 38 Diffusion de programmes radiophoniques et de télévision, distribution et acheminement du courrier, service de télex, service téléphonique (exploitation d'un réseau téléphonique), radiophonie, collection et distribution d'informations, télégraphie, transmission de sons et d'images par satellites.

Continuation of effect

450 Publication number and date

1993/4 LMi, 16.06.1993

833 Interested Contracting Party(ies)

HR - SI

580 Date of recording

19.04.1993

Continuation of effect

450 Publication number and date

1993/5 LMi, 16.07.1993

833 Interested Contracting Party(ies)

UA

580 Date of recording

29.04.1993

Continuation of effect

450 Publication number and date

1993/5 LMi, 16.07.1993

833 Interested Contracting Party(ies)

CZ - SK

580 Date of recording

12.05.1993

Continuation of effect

450 Publication number and date

1993/9 LMi, 17.11.1993

833 Interested Contracting Party(ies)

BY

580 Date of recording

18.08.1993

Continuation of effect

450 Publication number and date

1993/9 LMi, 17.11.1993

833 Interested Contracting Party(ies)

KZ

580 Date of recording

18.08.1993

Subsequent designation

450 Publication number and date

1993/12 LMi, 22.02.1994

831 Designation(s) under the Madrid Agreement

CH

851 Limitation of the list of goods and services

CH

List limited to:

35

36

37

38

39

40

41

42

580 Date of recording (date of notification from which the time limit to notify the refusal starts)

07.01.1994

891 Date of subsequent designation (Rule 24(6) of the Common Regulations)

25.11.1993

Continuation of effect

450 Publication number and date

1994/3 LMi, 20.05.1994

833 Interested Contracting Party(ies)

MK

580 Date of recording

03.03.1994

Continuation of effect

450 Publication number and date

1994/6 LMi, 18.08.1994

833 Interested Contracting Party(ies)

UZ

580 Date of recording

06.06.1994

Continuation of effect**450 Publication number and date**

1994/11 LMi, 23.01.1995

833 Interested Contracting Party(ies)

KG - MD - TJ

580 Date of recording

01.11.1994

Continuation of effect**450 Publication number and date**

1995/3 LMi, 19.05.1995

833 Interested Contracting Party(ies)

AM

580 Date of recording

01.03.1995

Continuation of effect**450 Publication number and date**

1997/3 Gaz, 27.03.1997

833 Interested Contracting Party(ies)

BA

580 Date of recording

12.02.1997

Subsequent designation**450 Publication number and date**

2000/6 Gaz, 27.04.2000

831 Designation(s) under the Madrid Agreement

MZ

580 Date of recording (date of notification from which the time limit to notify the refusal starts)

30.03.2000

891 Date of subsequent designation (Rule 24(6) of the Common Regulations)

28.01.2000

Renewal**450 Publication number and date**

2000/25 Gaz, 01.02.2001

831 Designation(s) under the Madrid Agreement

AM - AT - BA - BX - BY - CH - CZ - DE - DZ - EG - ES - FR - HR - HU - KG - KP - KZ - LI - MA - MC - MD - MK - MZ - PT - RO - RU - SI - SK - TJ - UA - UZ - YU

Designated contracting party(ies) which has not been the subject of a renewal (Rule 31(4)(b))

TN

New licence

450 Publication number and date

2003/14 Gaz, 21.08.2003

791 Name and address of the licensee

SAFILO S.P.A.

Piazza Tiziano, 8

Pieve di Cadore (Belluno) (IT)

793 Indication of conditions and/or restrictions under the license

List limited to:

09 Lunettes de soleil, lunettes de vue, montures de lunettes de soleil et de lunettes de vue.

HR

Plain licence

Duration: Jusqu'au 31/12/2006.

580 Date of recording

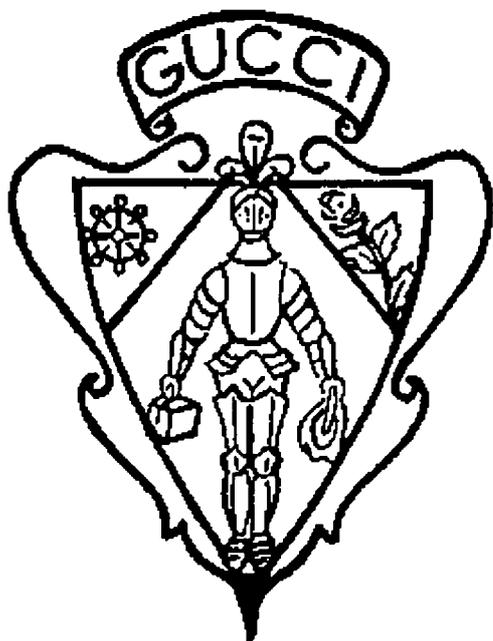
11.07.2003

457953

- 151 Date of the registration
16.12.1980
- 180 Expected expiration date of the registration/renewal
16.12.2010
- 270 Language of the application
French

Current Status

- 732 Name and address of the holder of the registration
GUCCIO GUCCI SPA
Via Tornabuoni, 73/R
I-50123 FIRENZE (IT)
- 811 Contracting State of which the holder is a national
IT
- 740 Name and address of the representative
JACOBACCI & PARTNERS SpA
Corso Regio Parco, 27
I-10152 TORINO (IT)
- 770 Name and address of the previous holder
GUCCIO GUCCI S.P.A.
73/R, via Tornabuoni,
FIRENZE (IT)
- 540 Mark



GUCCI

- 531 International Classification of the Figurative Elements of Marks (Vienna Classification)
24.01.03 ; 24.01.08 ; 24.01.10 ; 24.01.13 ; 24.01.15 ; 24.01.19 ; 27.05.01
- 511 International Classification of Goods and Services for the Purposes of the Registration of Marks (Nice Classification)

- 01 Produits chimiques destinés à l'industrie, la science, la photographie, l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture; résines artificielles et synthétiques, matières plastiques à l'état brut (sous forme de poudres, de liquides ou de pâtes); engrais pour les terres (naturels et artificiels); compositions extinctrices; trempes et préparations chimiques pour la soudure; produits chimiques destinés à conserver les aliments; matières tannantes; substances adhésives destinées à l'industrie.
- 02 Couleurs, vernis, laques; préservatifs contre la rouille et contre la détérioration du bois; matières tinctoriales; mordants; résines naturelles, métaux en feuilles et en poudre pour peintres et décorateurs.
- 03 Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; savons; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux.
- 04 Huiles et graisses industrielles (autres que les huiles et les graisses comestibles et les huiles essentielles); lubrifiants; compositions à lier la poussière; compositions combustibles (y compris les essences pour moteurs) et matières éclairantes; chandelles, bougies, veilleuses et mèches.
- 05 Produits pharmaceutiques, vétérinaires et hygiéniques; produits diététiques pour enfants et malades; emplâtres, matériel pour pansements; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; désinfectants; préparations pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nuisibles.
- 06 Métaux communs bruts et mi-ouvrés et leurs alliages; ancrs, enclumes, cloches, matériaux à bâtir laminés et fondus; rails et autres matériaux métalliques pour les voies ferrées; chaînes (à l'exception des chaînes motrices pour véhicules); câbles et fils métalliques non électriques; serrurerie; tuyaux métalliques; coffres-forts et cassettes; billes d'acier; fers à cheval; clous et vis; autres produits en métal (non précieux) non compris dans d'autres classes; minerais.
- 07 Machines et machines-outils; moteurs (excepté pour véhicules terrestres); accouplements et courroies de transmission (excepté pour véhicules terrestres); grands instruments pour l'agriculture; couveuses.
- 08 Outils et instruments à main; coutellerie, fourchettes et cuillers; armes blanches.
- 09 Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques (y compris la T.S.F.), photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils automatiques déclenchés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton; machines parlantes; caisses enregistreuses, machines à calculer; appareils extincteurs.
- 10 Instruments et appareils chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires (y compris les membres, les yeux et les dents artificiels).
- 11 Installations d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires.
- 12 Véhicules; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau.
- 13 Armes à feu; munitions et projectiles; substances explosives; feux d'artifice.
- 14 Métaux précieux et leurs alliages et objets en ces matières ou en plaqué (excepté coutellerie, fourchettes et cuillers), à savoir orfèvrerie, argenterie et bijouterie; joaillerie, pierres précieuses; horlogerie et autres instruments chronométriques.
- 15 Instruments de musique (à l'exception des machines parlantes et appareils de T.S.F.).
- 16 Papier, carton, articles en papier ou en carton (non compris dans d'autres classes); imprimés, journaux et périodiques, livres; articles pour reliures; photographies; papeterie, matières adhésives (pour la papeterie); matériaux pour les artistes; pinceaux; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles); matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils); cartes à jouer; caractères d'imprimerie; clichés.
- 17 Gutta-percha, gomme élastique, balata et succédanés, objets fabriqués en ces matières non compris dans d'autres classes; feuilles, plaques et baguettes de matières plastiques (produits semi-finis); matières servant à calfeutrer, à étouper et à isoler; amiante, mica et leurs produits, tuyaux flexibles non métalliques.
- 18 Cuir et imitations du cuir, articles en ces matières non compris dans d'autres classes; peaux; malles et valises; parapluies, parasols et cannes; fouets, harnais et sellerie.
- 19 Matériaux de construction, pierres naturelles et artificielles, ciment, chaux, mortier, plâtre et gravier; tuyaux en grès ou en ciment; produits pour la construction des routes; asphalte, poix et bitume; maisons transportables; monuments en pierre; cheminées.
- 20 Meubles, glaces, cadres; articles (non compris dans d'autres classes) en bois, liège, roseau, jonc, osier, en corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, cellulose et succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques.
- 21 Petits ustensiles et récipients portatifs pour le ménage et la cuisine (non en métaux précieux ou en plaqué); peignes et éponges; brosses (à l'exception des pinceaux); matériaux pour la brosse; instruments et matériel de nettoyage; paille de fer; verre brut ou mi-ouvré (à l'exception du verre de construction), verrerie, porcelaine et faïence non comprises dans d'autres classes.
- 22 Cordes, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs; matières de rembourrage (crin, capoc, plumes, algues de mer, etc.); matières textiles fibreuses brutes.
- 23 Fils.
- 24 Tissus; couvertures de lit et de table; articles textiles non compris dans d'autres classes.

- 25 Vêtements de dessus et de dessous tissés à mailles et tricotés, y compris les bottes, les souliers et les pantoufles.
- 26 Dentelles et broderies, rubans et lacets; boutons, boutons à pression, crochets et oeillets, épingles et aiguilles; fleurs artificielles.
- 27 Tapis, paillasons, nattes, linoléums et autres produits servant à recouvrir les planchers; tentures (excepté en tissu).
- 28 Jeux, jouets; articles de gymnastique et de sport (à l'exception des vêtements); ornements et décorations pour arbres de Noël.
- 29 Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, séchés et cuits; gelées, confitures; oeufs, lait et autres produits laitiers; huiles et graisses comestibles; conserves, pickles.
- 30 Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café; farines et préparations faites de céréales, pain, biscuits, gâteaux, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles; miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel, moutarde; poivre, vinaigre, sauces; épices; glace.
- 31 Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, non compris dans d'autres classes; animaux vivants; fruits et légumes frais; semences, plantes vivantes et fleurs naturelles; substances alimentaires pour les animaux, malt.
- 32 Bière, ale et porter; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques; sirops et autres préparations pour faire des boissons.
- 33 Vins, spiritueux et liqueurs.
- 34 Tabac, brut ou manufacturé; articles pour fumeurs; allumettes.
- 35 Publicité et affaires.
- 36 Assurances et finances.
- 37 Constructions et réparations.
- 38 Communications.
- 39 Transport et entrepôt.
- 41 Éducation et divertissement.
- 42 Hôtels, campings, restaurants, bars, salons de beauté et de coiffure.
- 821 **Basic application**
IT, 02.07.1980, 40 472 C/80
- 822 **Basic registration**
IT, 16.12.1980, 324 784
- 300 **Data relating to priority under the Paris Convention and other data relating to registration of the mark in the country of origin**
IT, 02.07.1980, 40 472 C/80
- 831 **Designation(s) under the Madrid Agreement**
AM - AT - BA - BX - BY - CH - DE - DZ - EG - ES - FR - HR - HU - KG - KP - KZ - LI - MA - MC - MD - MK - PT - RO - RU - SI - TJ - UA - YU
- Registration**
- 450 **Publication number and date**
1981/2 LMi, 01.04.1981
- 831 **Designation(s) under the Madrid Agreement**
AT - BX - CH - CS - DD - DE - DT - DZ - EG - ES - FR - HU - KP - LI - MA - MC - PT - RO - SU - TN - YU
- 580 **Date of recording (date of notification from which the time limit to notify the refusal starts)**
10.03.1981
- Total refusal of protection**
DT
- Other final decision**
AT
- List limited to:**
- 35 Publicité; contrôles, direction, inspection et surveillance d'affaires, service de conseils pour l'organisation et la direction des affaires, aide à la direction des affaires, informations et renseignement d'affaires, estimations en affaires, expertises en matière d'affaires, analyse du prix de revient.

Other final decision

ES

Delete from list:

08
09
11
12
16
19
20
21
28

Other final decision

DD

Delete from list:

35
36
37
38
39
40
41
42

List limited to:

- 05** Produits pharmaceutiques, vétérinaires; produits diététiques pour enfants et malades; emplâtres, matériel pour pansements; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; désinfectants; préparations pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nuisibles.
- 07** Machines pour le traitement de métaux, de bois, de matières plastiques; machines pour la fabrication du papier; machines pour brasseries, machines pour la construction, machines pour laiteries, machines pour l'industrie textile, machines d'imprimerie; machines-outils; moteurs (excepté pour véhicules terrestres); accouplements et courroies de transmission (excepté pour véhicules terrestres); grands instruments pour l'agriculture; couveuses.
- 17** Gutta-percha, gomme élastique, balata et succédanés, objets en gutta-percha, gomme élastique, balata ou en matières plastiques comme succédanés des matières précitées, à savoir feuilles, plaques, baguettes, cordons, bandes (comme semi-produits); matières servant à calfeutrer, à étouper et à isoler; amiante, mica et leurs produits, tuyaux flexibles non métalliques.
- 19** Matériaux de construction, à savoir bois mi-ouvré (poutres, planches, panneaux), bois contre-plaqué, verre de construction, pierres naturelles et artificielles, ciment, chaux, mortier, plâtre et gravier; tuyaux en grès ou en ciment; produits pour la construction des routes; asphalte, poix et bitume; maisons transportables; monuments en pierre; cheminées.
- 24** Tissus; couvertures de lit et de table; étoffes textiles, rideaux, linge de ménage, de lit et de table.
- 28** Jeux, jouets; articles de gymnastique et de sport (à l'exception des vêtements); moules et bibelots pour arbres de Noël.
- 29** Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, séchés et cuits; gelées, confitures; oeufs, lait, beurre, fromages, crème à base de lait; huiles et graisses comestibles; conserves de viande, de poisson, de fruits ou de légume; pickles.

Other final decision

CH

Delete from list:

01
02
04
10

11

13
15
22
23
27
30
31
32
33
36
38

List limited to:

- 03 Savons; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux.
05 Désodorisants.
06 Porte-clefs en métal.
08 Coutellerie, fourchettes et cuillers.
09 Lunettes.
12 Enjoliveurs pour voitures automobiles.
16 Articles de papeterie, agendas; articles de bureau (à l'exception des meubles); stylos et plumes à écrire; cartes à jouer; supports pour photographies.
20 Miroirs (glaces).
21 Petits ustensiles et récipients portatifs pour le ménage et la cuisine (non en métaux précieux ou en plaqué); verrerie, porcelaine et faïence non comprises dans d'autres classes.
24 Tissus; couvertures de table.
26 Dentelles et broderies, rubans et lacets.
34 Articles pour fumeurs.

Other final decision

DT

450 Publication number and date

1988/5 LMi, 08.07.1988

List limited to:

- 04 Huiles et graisses industrielles (autres que les huiles et les graisses comestibles et les huiles essentielles); lubrifiants; compositions à lier la poussière; compositions combustibles (y compris les essences pour moteurs) à l'état solide, liquide ou gazeux, et matières éclairantes; chandelles, bougies, veilleuses et mèches.
07 Machines pour le traitement de métaux, de bois, de matières plastiques; machines pour la fabrication du papier; machines pour brasseries, machines pour la construction, machines pour laiteries, machines pour l'industrie textile, machines d'imprimerie; machines-outils; moteurs (excepté pour véhicules terrestres); accouplements et courroies de transmission (excepté pour véhicules terrestres); grands instruments pour l'agriculture; couveuses.
12 Véhicules terrestres, aériens et nautiques; appareils de transport aérien ou terrestre par câble, appareils de remorquage par câble à l'usage des skieurs, chariots élévateurs, élévateurs à fourche; à l'exception des chariots de laboratoires.
24 Tissus; couvertures de lit et de table; étoffes textiles, rideaux, linge de ménage, de lit et de table.
29 Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, séchés et cuits; gelées de viande, de poisson, de fruit et de légumes, confitures; oeufs, lait et autres produits laitiers; huiles et graisses comestibles; conserves de viande, de poisson, de fruits ou de légumes, pickles.
30 Café, thé, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café; farines et préparations faites de céréales, pain; miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel, moutarde; poivre, vinaigre, sauces; épices; glace pour butts de réfrigération.
31 Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, non compris dans d'autres classes; fruits et légumes frais; semences, plantes vivantes et fleurs naturelles; tous ces produits cités ci-dessus à l'exception des pois et des variétés d'une espèce botanique voisine; animaux vivants; substances alimentaires pour les animaux, malt.
34 Tabac, brut ou manufacturé; articles pour fumeurs, à savoir tabatières, fume-cigare et cigarette, douilles à cigarettes, filtres à cigarettes, étuis et boîtes à cigarettes et à cigarettes (non en métaux précieux ou en plaqué), porte-pipes, cure-pipes, nettoie-pipes comprenant poinçon, curette et bourron, briquets non électriques; allumettes.

38 Diffusion de programmes radiophoniques et de télévision, distribution et acheminement du courrier, service de télex, service téléphonique (exploitation d'un réseau téléphonique), radiophonie, collection et distribution d'informations, télégraphie, transmission de sons et d'images par satellites.

Continuation of effect

450 Publication number and date

1993/4 LMi, 16.06.1993

833 Interested Contracting Party(ies)

HR - SI

580 Date of recording

19.04.1993

Continuation of effect

450 Publication number and date

1993/5 LMi, 16.07.1993

833 Interested Contracting Party(ies)

UA

580 Date of recording

29.04.1993

Continuation of effect

450 Publication number and date

1993/9 LMi, 17.11.1993

833 Interested Contracting Party(ies)

BY

580 Date of recording

18.08.1993

Continuation of effect

450 Publication number and date

1993/9 LMi, 17.11.1993

833 Interested Contracting Party(ies)

KZ

580 Date of recording

18.08.1993

Subsequent designation

450 Publication number and date

1993/12 LMi, 22.02.1994

831 Designation(s) under the Madrid Agreement

CH

851 Limitation of the list of goods and services

CH

List limited to:

35

36

37

38

39

40

41

42

580 Date of recording (date of notification from which the time limit to notify the refusal starts)
07.01.1994

891 Date of subsequent designation (Rule 24(6) of the Common Regulations)
25.11.1993

Continuation of effect

450 Publication number and date
1994/3 LMi, 20.05.1994

833 Interested Contracting Party(ies)
MK

580 Date of recording
03.03.1994

Continuation of effect

450 Publication number and date
1994/11 LMi, 23.01.1995

833 Interested Contracting Party(ies)
KG - MD - TJ

580 Date of recording
01.11.1994

Continuation of effect

450 Publication number and date
1995/3 LMi, 19.05.1995

833 Interested Contracting Party(ies)
AM

580 Date of recording
01.03.1995

Continuation of effect

450 Publication number and date
1997/3 Gaz, 27.03.1997

833 Interested Contracting Party(ies)
BA

580 Date of recording
12.02.1997

Renewal

450 Publication number and date
2000/25 Gaz, 01.02.2001

831 Designation(s) under the Madrid Agreement
AM - AT - BA - BX - BY - CH - DE - DZ - EG - ES - FR - HR - HU - KG - KP - KZ - LI - MA - MC - MD - MK - PT -
RO - RU - SI - TJ - UA - YU

Designated contracting party(ies) which has not been the subject of a renewal (Rule 31(4)(b))

TN

New licence

450 Publication number and date
2003/14 Gaz, 21.08.2003

791 Name and address of the licensee
SAFILO S.P.A.

Piazza Tiziano, 8

Pieve di Cadore (Belluno) (IT)

793 Indication of conditions and/or restrictions under the license

List limited to:

09 Lunettes de soleil, lunettes de vue, montures de lunettes de soleil et de lunettes de vue.

HR

Plain licence

Duration: Jusqu'au 31/12/2006.

580 Date of recording

11.07.2003

532715

- 151 **Date of the registration**
17.01.1989
- 180 **Expected expiration date of the registration/renewal**
17.01.2009
- 270 **Language of the application**
French

Current Status

- 732 **Name and address of the holder of the registration**
GUCCIO GUCCI SPA
Via Tornabuoni, 73/R
I-50123 FIRENZE (IT)

- 811 **Contracting State of which the holder is a national**
IT

- 740 **Name and address of the representative**
JACOBACCI & PARTNERS SpA
Corso Regio Parco, 27
I-10152 TORINO (IT)

- 770 **Name and address of the previous holder**
GUCCIO GUCCI S.P.A.
73/R, via Tornabuoni,
FIRENZE (IT)

- 540 **Mark**
GUCCIO GUCCI

- 511 **International Classification of Goods and Services for the Purposes of the Registration of Marks (Nice Classification)**

- 01 Produits chimiques destinés à l'industrie, aux sciences, à la photographie, ainsi qu'à l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture; résines artificielles à l'état brut, matières plastiques à l'état brut; engrais pour les terres; compositions extinctrices; préparations pour la trempe et la soudure des métaux; produits chimiques destinés à conserver les aliments; matières tannantes; adhésifs (matières collantes) destinés à l'industrie.
- 02 Couleurs, vernis, laques; préservatifs contre la rouille et contre la détérioration du bois; matières tinctoriales; mordants; résines naturelles à l'état brut; métaux en feuilles et en poudre pour peintres, décorateurs, imprimeurs et artistes.
- 03 Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; savons; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux; dentifrices.
- 04 Huiles et graisses industrielles; lubrifiants; produits pour absorber, arroser et lier la poussière; combustibles (y compris les essences pour moteurs) et matières éclairantes; bougies, mèches.
- 05 Produits pharmaceutiques, vétérinaires et hygiéniques; substances diététiques à usage médical, aliments pour bébés; emplâtres, matériel pour pansements; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; désinfectants; produits pour la destruction des animaux nuisibles; fongicides, herbicides.
- 06 Métaux communs et leurs alliages; matériaux de construction métalliques; constructions transportables métalliques; matériaux métalliques pour les voies ferrées; câbles et fils métalliques non électriques; serrurerie et quincaillerie métallique; tuyaux métalliques; coffres-forts; produits métalliques non compris dans d'autres classes; minerais.
- 07 Machines et machines-outils; moteurs (à l'exception des moteurs pour véhicules terrestres); accouplements et courroies de transmission (à l'exception de ceux pour véhicules terrestres); instruments agricoles; couveuses pour les oeufs.
- 08 Outils et instruments à main entraînés manuellement; coutellerie, fourchettes et cuillers; armes blanches; rasoirs.
- 09 Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement pour le traitement de l'information; extincteurs.

- 10 Appareils et instruments chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires, membres, yeux et dents artificiels; articles orthopédiques; matériel de suture.
 - 11 Appareils d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires.
 - 12 Véhicules; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau.
 - 13 Armes à feu; munitions et projectiles; explosifs; feux d'artifice.
 - 14 Métaux précieux et leurs alliages et produits en ces matières ou en plaqué non compris dans d'autres classes; joaillerie, bijouterie, pierres précieuses; horlogerie et instruments chronométriques.
 - 15 Instruments de musique.
 - 16 Papier, carton et produits en ces matières, non compris dans d'autres classes; produits de l'imprimerie; articles pour reliures; photographies; papeterie; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage; matériel pour les artistes; pinceaux; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles); matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils); matières plastiques pour l'emballage (non comprises dans d'autres classes); cartes à jouer; caractères d'imprimerie; clichés.
 - 17 Caoutchouc, gutta-percha, gomme, amiante, mica et produits en ces matières non compris dans d'autres classes; produits en matières plastiques mi-ouvrées; matières à calfeutrer, à étouper et à isoler; tuyaux flexibles non métalliques.
 - 18 Cuir et imitations du cuir, produits en ces matières non compris dans d'autres classes; peaux d'animaux; malles et valises; parapluies, parasols et cannes; fouets et sellerie.
 - 20 Meubles, glaces (miroirs), cadres; produits, non compris dans d'autres classes, en bois, liège, roseau, jonc, osier, corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques.
 - 21 Ustensiles et récipients pour le ménage ou la cuisine (ni en métaux précieux, ni en plaqué); peignes et éponges; brosses (à l'exception des pinceaux); matériaux pour la broserie; matériel de nettoyage; paille de fer; verre brut et mi-ouvré (à l'exception du verre de construction); verrerie, porcelaine et faïence non comprises dans d'autres classes.
 - 22 Cordes, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs (non compris dans d'autres classes); matières de rembourrage (à l'exception du caoutchouc ou des matières plastiques); matières textiles fibreuses brutes.
 - 25 Vêtements, chaussures, chapellerie.
 - 26 Dentelles et broderies, rubans et lacets; boutons, crochets et oeillets, épingles et aiguilles; fleurs artificielles.
 - 27 Tapis, paillasons, nattes, linoléum et autres revêtements de sols; tentures murales non en matières textiles.
 - 28 Jeux, jouets; articles de gymnastique et de sport non compris dans d'autres classes; décorations pour arbres de Noël.
 - 29 Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, séchés et cuits; gelées, confitures; oeufs, lait et produits laitiers; huiles et graisses comestibles; sauces à salade; conserves.
 - 30 Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café; farines et préparations faites de céréales, pain, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles; miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel, moutarde; vinaigre, sauces (à l'exception des sauces à salade); épices; glace à rafraîchir.
 - 31 Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, non compris dans d'autres classes; animaux vivants; fruits et légumes frais; semences, plantes et fleurs naturelles; aliments pour les animaux, malt.
 - 32 Bières; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques; boissons de fruits et jus de fruits; sirops et autres préparations pour faire des boissons.
 - 33 Boissons alcooliques (à l'exception des bières).
 - 34 Tabac; articles pour fumeurs; allumettes.
 - 35 Publicité et affaires.
 - 36 Assurances et finances.
 - 37 Constructions et réparations.
 - 38 Communications.
 - 39 Transport et entreposage.
 - 40 Traitement de matériaux.
 - 41 Éducation et divertissement.
 - 42 Hôtels, campings, restaurants, bars, salons de beauté et de coiffure.
- 821 **Basic application**
IT, 07.11.1988, 42 071 C/88
- 822 **Basic registration**
IT, 17.01.1989, 503 096

the country of origin

IT, 07.11.1988, 42 071 C/88

831 Designation(s) under the Madrid Agreement

AT - BG - BX - CH - DE - DZ - EG - ES - FR - HU - KP - LI - MA - MC - MN - PT - RO - RU - SD - VN - YU

Registration

450 Publication number and date

1989/2 LMi, 10.04.1989

831 Designation(s) under the Madrid Agreement

AT - BG - BX - CH - CS - DD - DE - DT - DZ - EG - ES - FR - HU - KP - LI - MA - MC - MN - PT - RO - SD - SU - VN - YU

580 Date of recording (date of notification from which the time limit to notify the refusal starts)

15.03.1989

Partial refusal of protection

AT

450 Publication number and date

1989/8 LMi, 10.10.1989

List limited to:

35 Publicité.

Partial refusal of protection

DD

450 Publication number and date

1989/12 LMi, 15.02.1990

List limited to:

- 02 Couleurs, vernis, laques; préservatifs contre la rouille et contre la détérioration du bois; matières tinctoriales; résines naturelles à l'état brut; métaux en feuilles et en poudre pour peintres, décorateurs, imprimeurs et artistes.
- 05 Produits pharmaceutiques et vétérinaires; substances diététiques à usage médical, aliments pour bébés; emplâtres, matériel pour pansements; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; désinfectants; produits pour la destruction des animaux nuisibles; fongicides, herbicides.
- 06 Métaux communs et leurs alliages; matériaux de construction métalliques; constructions transportables métalliques; matériaux métalliques pour les voies ferrées; câbles et fils métalliques non électriques; serrurerie et quincaillerie métallique; tuyaux métalliques; coffres-forts; minerais.
- 07 Machines-outils; moteurs (à l'exception des moteurs pour véhicules terrestres); accouplements et courroies de transmission (à l'exception de ceux pour véhicules terrestres); instruments agricoles; couveuses pour les oeufs.
- 09 Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement pour le traitement de l'information; extincteurs.
- 16 Papier, carton; produits de l'imprimerie; articles pour reliures; photographies; papeterie; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage; matériel pour les artistes; pinceaux; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles); matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils); matières plastiques pour l'emballage (non comprises dans d'autres classes); cartes à jouer; caractères d'imprimerie; clichés.
- 17 Caoutchouc, gutta-percha, gomme, amiante, mica; produits en matières plastiques mi-ouvrées; matières à calfeutrer, à étouper et à isoler; tuyaux flexibles non métalliques.
- 18 Cuir et imitations du cuir; peaux d'animaux; malles et valises; parapluies, parasols et cannes; fouets et sellerie.
- 20 Meubles, glaces (miroirs), cadres; produits, non compris dans d'autres classes, en liège, roseau, jonc, osier, corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer.
- 21 Ustensiles et récipients pour le ménage ou la cuisine (ni en métaux précieux, ni en plaqué); peignes et éponges; brosses (à l'exception des pinceaux); matériaux pour la brosse; matériel de nettoyage; paille de fer; verre brut et mi-ouvré (à l'exception du verre de construction).

Total refusal of protection

DT

450 Publication number and date

1990/2 LMi, 17.04.1990

Total refusal of protection

CH

450 Publication number and date

1990/3 LMi, 15.05.1990

Other final decision

CH

450 Publication number and date

1990/8 LMi, 15.10.1990

Delete from list:

04
07
10
17
29
30
31
32
35
36
37
38
39
40
41
42

List limited to:

- 01 Produits chimiques pour la tannerie.
- 02 Laques.
- 03 Préparations pour nettoyer; savons, parfumerie, cosmétiques.
- 05 Désinfectants.
- 06 Porte-clefs en métaux.
- 08 Coutellerie, fourchettes et cuillers; armes blanches; rasoirs.
- 09 Calculateurs de poche; lunettes et accessoires.
- 11 Appareils d'éclairage et de chauffage.
- 12 Appareils de locomotion par terre, par air ou par eau; enjoliveurs pour automobiles.
- 13 Armes à feu.
- 14 Joaillerie et bijouterie; horlogerie et instruments chronométriques.
- 16 Papeterie; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils); produits en papier et carton, à savoir cahiers, bloc-notes; cartes à jouer.
- 18 Produits en cuir et imitations du cuir non compris dans d'autres classes; malles et valises; parapluies, parasols et cannes; fouets et sellerie.
- 20 Meubles, glaces (miroirs).
- 21 Ustensiles et récipients pour le ménage ou la cuisine (ni en métaux précieux, ni en plaqué); peignes et éponges; verrerie, porcelaine et faïence non comprises dans d'autres classes.
- 22 Voiles, sacs (non compris dans d'autres classes).
- 26 Dentelles et broderies, rubans et lacets; boutons.
- 27 Tapis; tentures murales non en matières textiles (papiers peints).

28 Jeux, jouets.

33 Vin.

Other final decision

DD

450 Publication number and date

1990/9 LMi, 15.11.1990

List limited to:

- 02 Couleurs, vernis, laques; préservatifs contre la rouille et contre la détérioration du bois; matières tinctoriales; produits pour la conservation du bois ; résines naturelles à l'état brut; métaux en feuilles et en poudre pour peintres, décorateurs, imprimeurs et artistes.
- 05 Produits pharmaceutiques, vétérinaires et produits hygiéniques; substances diététiques à usage médical, aliments pour bébés; emplâtres, matériel pour pansements; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; désinfectants; produits pour la destruction des animaux nuisibles; fongicides, herbicides.
- 06 Métaux communs et leurs alliages; matériaux de construction métalliques; constructions transportables métalliques; matériaux métalliques pour les voies ferrées; câbles et fils métalliques non électriques; serrurerie et quincaillerie métallique; tuyaux métalliques; coffres-forts; portes métalliques, récipients d'emballage en métal, plaques d'identité métalliques, fenêtres métalliques et récipients d'emballage en métal.
- 07 Machines à vapeur et machines-outils; moteurs (à l'exception des moteurs pour véhicules terrestres); accouplements et courroies de transmission (à l'exception de ceux pour véhicules terrestres); instruments agricoles; couveuses pour les oeufs.
- 09 Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, collecteurs électriques, batteries électriques, piles électriques, relais électriques, transformateurs électriques, appareils et instruments photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement pour le traitement de l'information; extincteurs.
- 16 Papier, carton; produits de l'imprimerie; articles pour reliures; photographies; papeterie; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage; matériel pour les artistes; pinceaux; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles); matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils); matières plastiques pour l'emballage (non comprises dans d'autres classes); cartes à jouer; caractères d'imprimerie; clichés.
- 17 Caoutchouc, gutta-percha, gomme, amiante, mica; produits en matières plastiques mi-ouvrées; matières à calfeutrer, à étouper et à isoler; tuyaux flexibles non métalliques.
- 18 Cuir et imitations du cuir, boîtes en cuir ou en carton-cuir, caisses en cuir ou en carton-cuir, selles pour chevaux, courroies en cuir, garnitures de meubles en cuir, cuir brut ou mi-ouvré, étuis en cuir, sacs en cuir, sacs et sacs de voyage ; peaux d'animaux; malles et valises; parapluies, parasols et cannes; fouets et sellerie.
- 20 Meubles, glaces (miroirs), cadres; produits, non compris dans d'autres classes, en liège, roseau, jonc, osier, corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, boîtes aux lettres, boîtes en bois ou en matières plastiques, cadres, caisses en bois ou en matières plastiques, coffrets à bijoux (non en métaux précieux), décorations en matières plastiques pour aliments, écrans de cheminées, récipients d'emballage en matières plastiques, emballages pour bouteilles en bois ou en paille, garnitures de fenêtres non métalliques, fermetures de bouteilles non métalliques, fermetures de récipients non métalliques, figurines et statuettes en bois, cire, plâtre ou en matières plastiques, manches de couteaux non métalliques.
- 21 Ustensiles et récipients pour le ménage ou la cuisine (ni en métaux précieux, ni en plaqué); peignes et éponges; brosses (à l'exception des pinceaux); matériaux pour la brosseuse; matériel de nettoyage; paille de fer; verre brut et mi-ouvré (à l'exception du verre de construction); ampoules en verre, ballons en verre, boules de verre, bouteilles, bouteilles réfrigérantes, brûle-parfums, services à café non en métaux précieux, chandeliers non en métaux précieux, carafes, dessous de carafes (non en papier ou autres que linge de table), cloches à beurre et à fromage, couvercles de plats et de pots, flacons non en métal précieux, presse-fruits non électriques à usage ménager, vaporisateurs de parfum, passe-thé et passoires non en métaux précieux, poivriers non en métaux précieux, boîtes et distributeurs à savon, porte savons, soupières non en métaux, vaiselles non en métaux précieux.

Statement indicating that the mark is protected for all the goods and services requested

AT

450 Publication number and date

1990/11 LMi, 18.01.1991

Subsequent designation

450 Publication number and date

1993/12 LMi, 22.02.1994

831 Designation(s) under the Madrid Agreement

CH

851 Limitation of the list of goods and services

CH

List limited to:

35

36

37

38

39

40

41

42

580 Date of recording (date of notification from which the time limit to notify the refusal starts)

07.01.1994

891 Date of subsequent designation (Rule 24(6) of the Common Regulations)

25.11.1993

Other final decision

DT

450 Publication number and date

1993/12 LMi, 22.02.1994

List limited to:

- 04 Huiles et graisses industrielles; lubrifiants; produits pour absorber, arroser et lier la poussière; compositions combustibles (y compris les essences pour moteurs) à l'état solide, liquide ou gazeux; matières éclairantes; bougies, mèches.
- 06 Métaux communs et leurs alliages; matériaux de construction métalliques; constructions transportables métalliques; matériaux métalliques pour les voies ferrées; câbles et fils métalliques non électriques; serrurerie; tuyaux métalliques; coffres-forts et cassettes; billes d'acier; fers à cheval; clous et vis; quincaillerie en métaux non précieux (non compris dans d'autres classes); minerais.
- 07 Machines pour le traitement des métaux, du bois et des matières plastiques; machines pour la fabrication du papier; machines pour brasseries, machines pour la construction, machines pour laiteries, machines pour l'industrie textile, machines d'imprimerie et machines-outils; moteurs (à l'exception des moteurs pour véhicules terrestres); accouplements et courroies de transmission (à l'exception de ceux pour véhicules terrestres); instruments agricoles; couveuses pour les oeufs.
- 08 Outils et instruments actionnés à main pour l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture, pour la construction de machines, d'appareils et de véhicules ainsi que la technique de construction; coutellerie, fourchettes et cuillers; armes blanches; rasoirs.
- 10 Appareils et instruments chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires, membres, yeux et dents artificiels; articles orthopédiques, à savoir bandages orthopédiques, articles orthopédiques de corseterie, bas, collants et chaussures orthopédiques; matériel de suture.
- 12 Véhicules terrestres, aériens et nautiques; appareils de transport aérien ou terrestres par câble, appareils de remorquage par câble à l'usage des skieurs, chariots élévateurs, élévateurs à fourche.
- 14 Métaux précieux et leurs alliages et objets en ces matières ou en plaqué (excepté coputellerie, fourchettes et cuillers), à savoir orfèvrerie, argenterie et bijouterie; joaillerie, pierres précieuses; horlogerie et autres instruments chronométriques.
- 16 Imprimés, journaux, périodiques; livres; articles pour reliures, à savoir fils, toile et autres matières textiles pour reliures; photographies; papeterie; matières adhésives (pour la papeterie); matériaux pour les artistes, à savoir articles pour dessiner, peindre et modeler; pinceaux; machines à écrire et appareils et ustensiles de bureau (à l'exception des meubles), non compris dans d'autres classes; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils); matières plastiques pour l'emballage (non comprises dans d'autres classes); cartes à jouer; caractères d'imprimerie; clichés.
- 18 Cuir et imitations du cuir, articles en ces matières non compris dans d'autres classes; peaux d'animaux; malles et valises; parapluies, parasols et cannes; fouets et sellerie.
- 20 Meubles, glaces (miroirs), cadres; articles (non compris dans d'autres classes), en liège, roseau, jonc, osier, corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, en celluloïd ou en succédanés de celluloïd; produits en bois, à savoir mouleurs pour cadres de tableaux, tringles à rideaux, chevilles, caisses, palettes de

transport, tonneaux et robinets, échelas, manches d'outils, bobines pour fil, cintres pour vêtements, pinces à linge, objets d'art, objets d'ornement; produits en matières plastiques, à savoir moulures pour cadres de tableaux, récipients de transport, tonneaux, réservoirs, rivets, écrous, chevilles, enseignes, garnitures de meubles, de fenêtres et de portes, tringles et crochets de rideaux, stores d'intérieur à lamelles, housses à vêtements, cintres pour vêtements, pinces à linge, fermetures de bouteilles, échelas.

- 28 Jeux, jouets; articles de gymnastique et de sport (à l'exception des vêtements); décorations pour arbres de Noël.
- 29 Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; gelées de viande, de poisson, de fruits et de légumes; confitures; oeufs, lait et produits laitiers; huiles et graisses comestibles; sauces à salade; conserves de viande, de poisson et de légumes; pickles.
- 30 Café, thé, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café; farines et préparations faites de céréales, pain, miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel, moutarde; vinaigre, sauces (à l'exception des sauces à salade); épices; glace à rafraîchir.
- 34 Tabac; articles pour fumeurs, à savoir tabatières, fume-cigare et fume-cigarette, douilles à cigarettes, filtres à cigarettes, étuis et boîtes à cigares et à cigarettes (non en métaux précieux ou en plaqué), porte-pipes, cure-pipes, nettoie-pipes comprenant poinçon, curette et bourron, briquets non électriques; allumettes.
- 35 Agence d'annonces, bureaux de consultations pour les questions de personnel, statistiques, comptabilité, vente aux enchères, informations ou renseignements d'affaires, études et recherches de marché, études et analyses de marché, décoration de devantures (d'étalages, de vitrines), conseils aux entreprises (compris dans cette classe), conseils en organisation, conseils en conduite des affaires, conseils en questions de personnel, location de machines et d'installations de bureau, diffusion (distribution) d'échantillons, reproduction de documents, gérance d'affaires (contrôle, direction, surveillance), publicité, notamment publicité radiophonique et télévisée, publicité par films cinématographiques.
- 36 Assurances et finances, à savoir financement de crédits pour la vente et assurances contre les risques du crédit (affacturation); service de financement, placement de fonds, consultations concernant le crédit (agences de crédit), gérance d'immeubles et de biens immobiliers; crédit-bail, gérance de fortunes, location d'appartements.
- 37 Démolition de maisons, étanchéité (constructions), travaux de couvreur, isolation (étanchéité, construction), isolation de construction, services d'installations électriques, ravalement de façades, installation de fourneaux, pose de carreaux, pose de planchers, assainissement de bâtiments, montage et entretien d'échafaudages, travaux de vitrier, construction au-dessus et au-dessous du sol, travaux de génie civil, travaux de dragage, construction de ponts, superstructures de voies ferrées, pavage et carrelage, réparation et entretien de bâtiments, construction de chaussées, construction de tunnels, constructions hydrauliques, installation et entretien de fourneaux industriels, travaux d'équipement et de montage d'installations d'éclairage, d'installations de parafoudres, d'installations de mise à terre, d'installations de radio et de télécommunication, d'installations de chauffage, de ventilation et de climatisation, d'installations de réfrigération, d'installations de machines, d'installations et d'appareils sanitaires, travaux d'isolation, travaux de ferblanterie et d'installation de gaz et d'eau, travaux de peinture, de vernissage et de tapissage, parquetage, pose de pipe-lines, nettoyage de bâtiments, de cheminées, de canaux, de véhicules automobiles, d'articles textiles, réparation ou entretien de vêtements, d'articles électrotechniques, de constructions mécaniques, de bicyclettes, d'articles mécaniques de précision, d'appareils et d'installations pour l'hygiène, d'articles en caoutchouc, d'installations de chauffage, de climatisation, de réfrigération, de ventilation, de véhicules automobiles, de véhicules aéronautiques, d'appareils et de dispositifs mécaniques pour buts médicaux et orthopédiques, d'appareils photographiques et de projection, d'appareils pour la cinématographie, de rembourrage et d'objets rembourrés, de navires, de chaussures, d'horloges, d'installations thermiques, construction navale, construction de cheminées, travaux aux explosifs, travaux au stuc, plâtrage et enduction, pose de câbles sur terre et sous-marins, location de machines, d'outils et d'appareils pour la construction, destruction de parasites, de la vermine et des mauvaises herbes, lavage du linge, travaux de charpentier et de constructions techniques en bois, construction de bâtiments en bois, construction d'escaliers en bois.
- 38 Diffusion de programmes radiophoniques et de télévision, distribution et acheminement du courrier, services de téléx, service téléphonique (exploitation d'un réseau téléphonique), radiophonie, collection et distribution d'informations, télégraphie, transmission de sons et d'images par satellites.
- 39 Remorquage de véhicules, transport de personnes et de marchandises par automobiles, par véhicules sur rails, par navires, par avions, chargement et déchargement de navires, sauvetage de navires et de leurs cargaisons, services de porteurs, entreposage de marchandises, de meubles, sauvetage de personnes en détresse, transport et distribution d'électricité, de gaz, de chaleur, de chauffage et d'eau, transport de gaz, liquides ou matières solides par conduites (pipelines), transport d'argent et de valeurs, transport en ambulance, organisation et arrangement de voyages, agence de transport par véhicules sur terre, dans l'air et sur mer, organisation de tours, de visites de curiosités, accompagnement de voyageurs, location d'avions, location de garages et de places de parking, location d'automobiles, location de navires, emballage de marchandises, transport et livraison de colis.
- 40 Coupe et couture de vêtements, taxidermie, reliure, travaux de peausserie et de fourrures, façonnage de fourrures, traitement et finissage de peaux et de fourrures, développement de pellicules, de films et reproduction de photographies, travaux sur bois, pressage de fruits, tannage ou teinture, traitement, finissage et transformation du cuir, meunerie, traitement de métaux, trempe de métaux, finissage de surface de métaux, oxydation de l'aluminium par procédé électrolytique, émaillage, galvanisation, phosphatation, chromage, zingage, transformation et traitement de matières textiles, apprêtage, finissage, blanchiment, teinture, mercerisage.
- 41 Enseignement, formation, éducation, instruction, cours de ballet, auto-écoles, cours par correspondance, cours de chant, cours de musique, enseignement par radio ou par télévision, cours de sport, cours linguistiques, cours

de danse, enseignement pré-scolaire, cours de perfectionnement, exploitation d'un jardin botanique, exploitation d'un musée, exploitation d'un jardin zoologique, prêt de livres, production de films cinématographiques, location de films cinématographiques, projection de films cinématographiques, agences pour artistes, représentations musicales, programmes de radio-diffusion ou de télévision, représentations d'animaux, représentations théâtrales, dressage d'animaux, organisation de compétitions sportives, location de décors de spectacles, location de postes de radio et de télévision, location de journaux et de revues, publication et édition de livres, de journaux et de revues, spectacles populaires, représentations de cirque.

42 Services rendus par des salons de beauté et de coiffure.

Other final decision

DT

450 Publication number and date

1994/12 LMi, 20.02.1995

List limited to:

- 04 Huiles et graisses industrielles; lubrifiants; produits pour absorber, arroser et lier la poussière; compositions combustibles (y compris les essences pour moteurs) à l'état solide, liquide ou gazeux; matières éclairantes; bougies, mèches.
- 06 Métaux communs et leurs alliages; matériaux de construction métalliques; constructions transportables métalliques; matériaux métalliques pour les voies ferrées; câbles et fils métalliques non électriques; serrurerie; tuyaux métalliques; coffres-forts et cassettes; billes d'acier; fers à cheval; clous et vis; quincaillerie en métaux non précieux (non compris dans d'autres classes); minerais.
- 07 Machines pour le traitement des métaux, du bois et des matières plastiques; machines pour la fabrication du papier; machines pour brasseries, machines pour la construction, machines pour laiteries, machines pour l'industrie textile, machines d'imprimerie et machines-outils; moteurs (à l'exception des moteurs pour véhicules terrestres); accouplements et courroies de transmission (à l'exception de ceux pour véhicules terrestres); instruments agricoles; couveuses pour les oeufs.
- 08 Outils et instruments actionnés à main pour l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture, pour la construction de machines, d'appareils et de véhicules ainsi que la technique de construction; coutellerie, fourchettes et cuillers; armes blanches; rasoirs.
- 10 Appareils et instruments chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires, membres, yeux et dents artificiels; articles orthopédiques, à savoir bandages orthopédiques, articles orthopédiques de corseterie, bas, collants et chaussures orthopédiques; matériel de suture.
- 12 Véhicules terrestres, aériens et nautiques; appareils de transport aérien ou terrestre par câble, appareils de remorquage par câble à l'usage des skieurs, chariots élévateurs, élévateurs à fourche.
- 14 Métaux précieux et leurs alliages et objets en ces matières ou en plaqué (excepté coutellerie, fourchettes et cuillers), à savoir orfèvrerie, argenterie et bijouterie; joaillerie, pierres précieuses; horlogerie et autres instruments chronométriques.
- 16 Imprimés, journaux, périodiques; livres; articles pour reliures, à savoir fils, toile et autres matières textiles pour reliures; photographies; papeterie; matières adhésives (pour la papeterie); matériaux pour les artistes, à savoir articles pour dessiner, peindre et modeler; pinceaux; machines à écrire et appareils et ustensiles de bureau (à l'exception des meubles), non compris dans d'autres classes; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils); matières plastiques pour l'emballage (non comprises dans d'autres classes); cartes à jouer; caractères d'imprimerie; clichés.
- 18 Cuir et imitations du cuir, articles en ces matières non compris dans d'autres classes; peaux d'animaux; malles et valises; parapluies, parasols et cannes; fouets et sellerie.
- 20 Meubles, glaces (miroirs), cadres; articles (non compris dans d'autres classes), en liège, roseau, jonc, osier, corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, en celluloïd ou en succédanés de celluloïd; produits en bois, à savoir moulures pour cadres de tableaux, tringles à rideaux, chevilles, caisses, palettes de transport, tonneaux et robinets, échelas, manches d'outils, bobines pour fil, cintres pour vêtements, pinces à linge, objets d'art, objets d'ornement; produits en matières plastiques, à savoir moulures pour cadres de tableaux, récipients de transport, tonneaux, réservoirs, rivets, écrous, chevilles, enseignes, garnitures de meubles, de fenêtres et de portes, tringles et crochets de rideaux, stores d'intérieur à lamelles, housses à vêtements, cintres pour vêtements, pinces à linge, fermetures de bouteilles, échelas.
- 28 Jeux, jouets; articles de gymnastique et de sport (à l'exception des vêtements); décorations pour arbres de Noël.
- 29 Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; gelées de viande, de poisson, de fruits et de légumes; confitures; oeufs, lait et produits laitiers; huiles et graisses comestibles; sauces à salade; conserves de viande, de poisson et de légumes; pickles.
- 30 Café, thé, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café; farines et préparations faites de céréales, pain, miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel, moutarde; vinaigre, sauces (à l'exception des sauces à salade); épices; glace à rafraîchir.
- 34 Tabac; articles pour fumeurs, à savoir tabatières, fume-cigare et fume-cigarette, douilles à cigarettes, filtres à cigarettes, étuis et boîtes à cigares et à cigarettes (non en métaux précieux ou en plaqué), porte-pipes, cure-pipes, nettoie-pipes comprenant poinçon, curette et bourron, briquets non électriques; allumettes.

- 35 Agence d'annonces, bureaux de consultations pour les questions de personnel, statistiques, comptabilité, vente aux enchères, informations ou renseignements d'affaires, études et recherches de marché, études et analyses de marché, décoration de devantures (d'étalages, de vitrines), conseils aux entreprises (compris dans cette classe), conseils en organisation, conseils en conduite des affaires, conseils en questions de personnel, location de machines et d'installations de bureau, diffusion (distribution) d'échantillons, reproduction de documents, gérance d'affaires (contrôle, direction, surveillance), publicité, notamment publicité radiophonique et télévisée, publicité par films cinématographiques.
- 36 Assurances et finances, à savoir financement de crédits pour la vente et assurances contre les risques du crédit (affacturation); service de financement, placement de fonds, consultations concernant le crédit (agences de crédit), gérance d'immeubles et de biens immobiliers; crédit-bail, gérance de fortunes, location d'appartements.
- 37 Démolition de maisons, étanchéité (constructions), travaux de couvreur, isolation (étanchéité, construction), isolation de construction, services d'installations électriques, ravalement de façades, installation de fourneaux, pose de carreaux, pose de planchers, assainissement de bâtiments, montage et entretien d'échafaudages, travaux de vitrier, construction au-dessus et au-dessous du sol, travaux de génie civil, travaux de dragage, construction de ponts, superstructures de voies ferrées, pavage et carrelage, réparation et entretien de bâtiments, construction de chaussées, construction de tunnels, construction hydraulique, installation et entretien de fourneaux industriels, travaux d'équipement et de montage d'installations d'éclairage, d'installations de parafoudres, d'installations de mise à terre, d'installations de radio et de télécommunication, d'installations de chauffage, de ventilation et de climatisation, d'installations industrielles, d'installations de réfrigération, d'installations de machines, d'installations et d'appareils sanitaires, travaux d'isolation, travaux de ferblanterie et d'installation de gaz et d'eau, travaux de peinture, de vernissage et de tapissage, parquetage, pose de pipe-lines, nettoyage de bâtiments, de cheminées, de canaux, de véhicules automobiles, d'articles textiles, réparation ou entretien de vêtements, d'articles électrotechniques, de constructions mécaniques, de bicyclettes, d'articles mécaniques de précision, d'appareils et d'installations pour l'hygiène, d'articles en caoutchouc, d'installations de chauffage, de climatisation, de réfrigération, de ventilation, de véhicules automobiles, de véhicules aéronautiques, d'appareils et de dispositifs mécaniques pour buts médicaux et orthopédiques, d'appareils photographiques, de projection et d'appareils pour la cinématographie, de rembourrage d'objets rembourrés, de navires, de chaussures, d'horloges, d'installations thermiques, construction navale, construction de cheminées, travaux aux explosifs, travaux au stuc, plâtrage et enduction, pose de câbles sur terre et sous-marins, location de machines, d'outils et d'appareils pour la construction, destruction de parasites, de la vermine et des mauvaises herbes, lavage du linge, travaux de charpentier et de constructions techniques en bois, construction de combles en bois, construction de bâtiments en bois, construction d'escaliers en bois.
- 38 Diffusion de programmes radiophoniques et de télévision, distribution et acheminement du courrier, services de télex, service téléphonique (exploitation d'un réseau téléphonique), radiophonie, collection et distribution d'informations, télégraphie, transmission de sons et d'images par satellites.
- 39 Remorquage de véhicules, transport de personnes et de marchandises par automobiles, par véhicules sur rails, par navires, par avions, chargement et déchargement de navires, sauvetage de navires et de leurs cargaisons, services de porteurs, entreposage de marchandises, de meubles, sauvetage de personnes en détresse, transport et distribution d'électricité, de gaz, de chaleur, de chauffage et d'eau, transport de gaz, liquides ou matières solides par conduites (pipelines), transport d'argent et de valeurs, transport en ambulance, organisation et arrangement de voyages, agence de transport par véhicules sur terre, dans l'air et sur mer, organisation de tours, de visites de curiosités, accompagnement de voyageurs, location d'avions, location de garages et de places de parking, location d'automobiles, location de navires, emballage de marchandises, transport et livraison de colis.
- 40 Coupe et couture de vêtements, taxidermie, reliure, travaux de peausserie et de fourrures, façonnage de fourrures, traitement et finissage de peaux et de fourrures, développement de pellicules, de films et reproduction de photographies, travaux sur bois, pressage de fruits, tannage ou teinture, traitement, finissage et transformation du cuir, meunerie, traitement de métaux, trempe de métaux, finissage de surface de métaux, oxydation de l'aluminium par procédé électrolytique, émaillage, galvanisation, phosphatation, chromage, zingage, transformation et traitement de matières textiles, apprêtage, finissage, blanchiment, teinture, mercerisage.
- 41 Enseignement, formation, éducation, instruction, cours de ballet, auto-écoles, cours par correspondance, cours de chant, cours de musique, enseignement par radio ou par télévision, cours de sport, cours linguistiques, cours de danse, enseignement pré-scolaire, cours de perfectionnement, exploitation d'un jardin botanique, exploitation d'un musée, exploitation d'un jardin zoologique, prêt de livres, production de films cinématographiques, location de films cinématographiques, projection de films cinématographiques, agences pour artistes, représentations musicales, programmes de radio-diffusion ou de télévision, représentations d'animaux, représentations théâtrales, dressage d'animaux, organisation de compétitions sportives, location de décors de spectacles, location de postes de radio et de télévision, location et distribution de journaux et de revues, publication et édition de livres, de journaux et de revues, spectacles populaires, représentations de cirques.
- 42 Services rendus par des salons de beauté et de coiffure.

733195

151 Date of the registration
10.04.2000

180 Expected expiration date of the registration/renewal
10.04.2010

270 Language of the application
French

Current Status

732 Name and address of the holder of the registration
GUCCIO GUCCI S.P.A.
Via Tornabuoni, 73/R
I-50123 FIRENZE (IT)

812 Contracting State or Contracting Organization in the territory of which the holder has a real and effective industrial or commercial establishment
IT

740 Name and address of the representative
JACOBACCI & PARTNERS SpA
Corso Regio Parco, 27
I-10152 TORINO (IT)

540 Mark



531 International Classification of the Figurative Elements of Marks (Vienna Classification) - VCL(4)
14.01.13

571 Description of the mark

La marque consiste dans la représentation d'une chaîne, disposée en sens vertical, formée par des anneaux allongés, avec au centre une plaque à fond vide, contenant la dénomination GUCCI, qui fait partie de la dénomination sociale de la déposante, en caractères d'imprimerie majuscules originaux en fin trait entier; le tout

en fin trait entier de contour et fond vide.

511 International Classification of Goods and Services for the Purposes of the Registration of Marks (Nice Classification) - NCL(7)

18 Cuir et imitations du cuir, produits en ces matières non compris dans d'autres classes; peaux d'animaux; malles et valises; parapluies, parasols et cannes; fouets et sellerie.

25 Vêtements, chaussures, chapellerie.

822 Basic registration

IT, 10.04.2000, 809121

300 Data relating to priority under the Paris Convention and other data relating to registration of the mark in the country of origin

IT, 30.11.1999, TO 99 C 003730

831 Designation(s) under the Madrid Agreement

AL - AM - AT - AZ - BA - BG - BX - BY - CH - CN - CU - CZ - DE - DZ - EG - ES - FR - HR - HU - KE - KG - KP - KZ - LI - LR - LS - LV - MA - MC - MD - MK - MN - MZ - PL - PT - RO - RU - SD - SI - SK - SL - SZ - TJ - UA - UZ - VN - YU

Registration

450 Publication number and date

2000/11 Gaz, 06.07.2000

831 Designation(s) under the Madrid Agreement

AL - AM - AT - AZ - BA - BG - BX - BY - CH - CN - CU - CZ - DE - DZ - EG - ES - FR - HR - HU - KE - KG - KP - KZ - LI - LR - LS - LV - MA - MC - MD - MK - MN - MZ - PL - PT - RO - RU - SD - SI - SK - SL - SZ - TJ - UA - UZ - VN - YU

580 Date of recording (date of notification from which the time limit to notify the refusal starts)

08.06.2000

Total refusal of protection

DE

450 Publication number and date

2001/1 Gaz, 15.02.2001

Total refusal of protection

ES

450 Publication number and date

2001/5 Gaz, 12.04.2001

Grant of protection

KG

450 Publication number and date

2001/11 Gaz, 05.07.2001

Statement indicating that the mark is protected for all the goods and services requested

ES

450 Publication number and date

2002/3 Gaz, 21.03.2002

Statement indicating that the mark is protected for all the goods and services requested

DE

450 Publication number and date

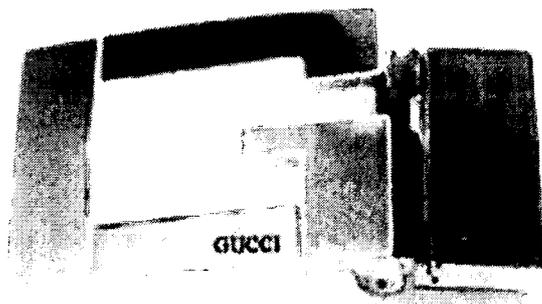
2003/15 Gaz, 04.09.2003

776194

- 151 Date of the registration
30.01.2002
- 180 Expected expiration date of the registration/renewal
30.01.2012
- 270 Language of the application
French

Current Status

- 732 Name and address of the holder of the registration
GUCCIO GUCCI S.P.A.
Via Tornabuoni, 73/R
I-50123 FIRENZE (IT)
- 812 Contracting State or Contracting Organization in the territory of which the holder has a real and effective industrial or commercial establishment
IT
- 740 Name and address of the representative
Jacobacci & Partners S.p.A.
Corso Regio Parco, 27
I-10152 Torino (IT)
- 540 Mark



- 531 International Classification of the Figurative Elements of Marks (Vienna Classification) - VCL(4)
09.03.01 ; 27.05.01

571 Description of the mark

The mark consists in a representation of large upper-case letter G forming a buckle, in thick lines in half-tone with in the lower part the word GUCCI, part of the corporate name of the applicant in original upper-case type in thin full lines with their shadow below them; all against an empty background.

La marque consiste dans la représentation d'une grande lettre G majuscule représentant une boucle, en trait épais en demi teinte avec dans la partie inférieure le mot GUCCI faisant partie de la dénomination sociale de la requérante en caractères d'imprimerie majuscules originaux en fin trait entier avec son ombre en dessous; le tout sur fond vide.

511 International Classification of Goods and Services for the Purposes of the Registration of Marks (Nice Classification) - NCL(8)

- 09 Scientific, nautical, surveying, electric, photographic, cinematographic, optical, weighing, measuring, signaling, monitoring (supervision), emergency (life-saving) and teaching apparatus and instruments; apparatus for recording, transmitting and reproducing sound or images; magnetic recording media, sound recording disks; automatic vending machines and mechanisms for coin-operated apparatus; cash registers, calculating machines, data processing equipment and computers; fire extinguishers; recorded computer programs.

Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement pour le traitement de l'information et les ordinateurs; extincteurs; programmes d'ordinateurs enregistrés.

- ~~18 Leather and imitation leather, goods made thereof not included in other classes; animal skins, hides; trunks and suitcases; umbrellas, parasols and walking sticks; whips and saddlery.~~

Cuir et imitations du cuir, produits en ces matières non compris dans d'autres classes; peaux d'animaux; malles et valises; parapluies, parasols et cannes; fouets et sellerie.

25 Clothing, footwear, headwear.

Vêtements, chaussures, chapellerie.

822 Basic registration

IT, 30.01.2002, 858327

300 Data relating to priority under the Paris Convention and other data relating to registration of the mark in the country of origin

IT, 13.12.2001, TO 2001 C 003946

831 Designation(s) under the Madrid Agreement

AL - AM - AT - AZ - BA - BG - BT - BX - BY - CH - CN - CU - CZ - DE - DZ - EG - ES - FR - HR - HU - KE - KG - KP - KZ - LI - LR - LS - LV - MA - MC - MD - MK - MN - MZ - PL - PT - RO - RU - SD - SI - SK - SL - SM - SZ - TJ - UA - UZ - VN - YU

832 Designation(s) under the Madrid Protocol

AG - AU - DK - EE - FI - GB - GE - GR - IE - IS - JP - LT - NO - SE - SG - TM - TR - ZM

527 Indications regarding use requirements

GB - IE - SG

Registration

450 Publication number and date

2002/5 Gaz, 18.04.2002

831 Designation(s) under the Madrid Agreement

AL - AM - AT - AZ - BA - BG - BT - BX - BY - CH - CN - CU - CZ - DE - DZ - EG - ES - FR - HR - HU - KE - KG - KP - KZ - LI - LR - LS - LV - MA - MC - MD - MK - MN - MZ - PL - PT - RO - RU - SD - SI - SK - SL - SM - SZ - TJ - UA - UZ - VN - YU

832 Designation(s) under the Madrid Protocol

AG - AU - DK - EE - FI - GB - GE - GR - IE - IS - JP - LT - NO - SE - SG - TM - TR - ZM

527 Indications regarding use requirements

GB - IE - SG

580 Date of recording (date of notification from which the time limit to notify the refusal starts)

28.03.2002

Partial refusal of protection

GB

450 Publication number and date

2002/9 Gaz, 13.06.2002

List limited to:

09 Scientific, nautical, surveying, photographic, cinematographic, optical, weighing, measuring, signaling, monitoring (supervision), emergency (life-saving) and teaching apparatus and instruments; apparatus for recording, transmitting and reproducing sound or images; magnetic recording media, sound recording disks; automatic vending machines and mechanisms for coin-operated apparatus; cash registers, calculating machines, data processing equipment and computers; fire extinguishers; recorded computer programs.

Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement pour le traitement de l'information et les ordinateurs; extincteurs; programmes d'ordinateurs enregistrés.

Accepted for all the goods in classes 18 and 25.

Admis pour les produits des classes 18 et 25.

Partial refusal of protection

IE

450 Publication number and date

2002/11 Gaz, 11.07.2002

Refused for all the goods in classes 9 and 18.
Refusé pour les produits des classes 9 et 18.

Total refusal of protection

SG

450 Publication number and date
2002/16 Gaz, 19.09.2002

Grant of protection

AU

450 Publication number and date
2002/18 Gaz, 17.10.2002

Total refusal of protection

JP

450 Publication number and date
2002/21 Gaz, 28.11.2002

Grant of protection subject to opposition

TR

450 Publication number and date
2002/25 Gaz, 06.02.2003
Opposition end date
18.02.2003

Grant of protection subject to opposition

GE

450 Publication number and date
2003/6 Gaz, 01.05.2003
Opposition end date
10.06.2003

Opposition possible after the 18 months time limit

SG

450 Publication number and date
2003/7 Gaz, 15.05.2003

Other final decision

IE

450 Publication number and date
2003/8 Gaz, 29.05.2003

List limited to:

09 Eyeglass cases, eyeglass chains, chronographs and time recording apparatuses, clocks and time recording devices, computer programs, contact lenses, containers for contact lenses, eyeglass cords, eyeglass frames, eyeglasses, eyepieces, instruments containing eyepieces, magic lanterns, optical lanterns, computers, optical lenses, notebook computers, optical apparatus and instruments, optical glass, optical goods, optical lamps, optical lanterns, spectacles cases, spectacle frames, spectacles glasses, sunglasses, portable telephones and their accessories.

Étuis à lunettes, chaînes de lunettes, chronographes et appareils d'enregistrement du temps, horloges et dispositifs d'enregistrement du temps, programmes informatiques, lentilles de contact, étuis pour verres de contact, cordons de lunettes, montures de lunettes, lunettes, oculaires, instruments oculaires, lanternes magiques, lanternes optiques, ordinateurs, lentilles optiques, ordinateurs portables, appareils et instruments optiques, verres optiques, articles optiques, lampes optiques, projecteurs de diapositives, étuis à lunettes, montures de lunettes, verres de lunettes, lunettes de soleil, téléphones portables et leurs accessoires.

- 18** Bags, beach bags, belts, briefcases, card cases and note cases, collars for animals, covers for animals, umbrella covers, frames for umbrellas or parasols, handbag frames, handbags, key cases, leather shoulder belts, pocket wallets, purses, school bags, shopping bags, sling bags for carrying infants, suitcases, travelling bags, travelling sets, travelling trunks, trunks, umbrellas, valises, vanity cases (not fitted), wallets.

Sacs, sacs de plage, sangles, porte-documents, porte-cartes et portefeuilles, colliers pour animaux, habits pour animaux, fourreaux de parapluies, armatures de parapluies ou de parasols, montures de sacs à main, sacs à main, étuis porte-clés, bandoulières en cuir, portefeuilles, porte-monnaie, sacs d'écoliers, sacs à provisions, sacs porte-bébés, valises, sacs de voyage, nécessaires de voyage, coffres de voyage, malles, parapluies, valises, mallettes de toilette vides, sacoches.

- 25** Clothing, footwear, headwear.

Vêtements, chaussures, chapellerie.

Other final decision

GB

- 450** Publication number and date

2003/13 Gaz, 07.08.2003

List limited to:

- 09** Scientific, nautical, surveying, electric apparatus and instruments, namely accounting machines, antennas, answering machines, calculating machines, compact disk players, computers and notebooks, computers and peripheral devices, electronic pens, headphones, electric locks and portable telephones, all with their accessories in class 9, photographic, cinematographic, optical, weighing, measuring, signaling, monitoring (supervision), emergency (life-saving) and teaching apparatus and instruments; apparatus for recording, transmitting and reproducing sound or images; magnetic recording media, sound recording disks; automatic vending machines and mechanisms for coin-operated apparatus; cash registers, calculating machines, data processing equipment and computers; fire extinguishers; recorded computer programs.

Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques, à savoir machines comptables, antennes, répondeurs téléphoniques, machines à calculer, lecteurs de disques compacts, ordinateurs et ordinateurs portables, ordinateurs et périphériques, crayons électroniques, écouteurs, serrures électriques et téléphones portables, tous avec leurs accessoires en classe 9, appareils et instruments photographiques, cinématographiques, optiques, de pesée, de mesure, de signalisation, de contrôle (vérification), d'urgence (sauvetage) et d'enseignement; appareils pour l'enregistrement, la transmission et la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipements pour le traitement de données et ordinateurs; extincteurs; programmes informatiques enregistrés.

- 18** Leather and imitation leather, goods made thereof not included in other classes; animal skins, hides; trunks and suitcases; umbrellas, parasols and walking sticks; whips and saddlery.

Cuir et imitations cuir, ainsi qu'articles en ces matières non compris dans d'autres classes; cuirs et peaux d'animaux; malles et sacs de voyage; parapluies, parasols et cannes; fouets et articles de sellerie.

- 25** Clothing, footwear, headwear.

Vêtements, chaussures, chapellerie.

Other final decision

JP

- 450** Publication number and date

2003/14 Gaz, 21.08.2003

Accepted for all the goods in classes 18 and 25.

Admis pour les produits des classes 18 et 25.

List limited to:

- 09** Nautical, surveying, photographic, optical, weighing, measuring, monitoring (supervision), emergency (life-saving) and teaching apparatus and instruments; electric regulating apparatus; luminous or mechanical signals; apparatus for recording, transmitting and reproducing sound or images; magnetic recording media, sound recording disks; automatic vending machines and mechanisms for coin-operated apparatus; cash registers, calculating machines, data processing equipment and computers; fire extinguishers; recorded computer programs.

Appareils et instruments nautiques, géodésiques, photographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils électriques de réglage; signaux lumineux ou mécaniques; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement pour le traitement de l'information et les ordinateurs; extincteurs; programmes d'ordinateurs enregistrés.

Opposition possible after the 18 months time limit

SE

450 Publication number and date

2003/13 Gaz, 07.08.2003

Grant of protection

GE

450 Publication number and date

2003/14 Gaz, 21.08.2003

Opposition possible after the 18 months time limit

SG

450 Publication number and date

2004/35 Gaz, 25.11.2004

Opposition end date

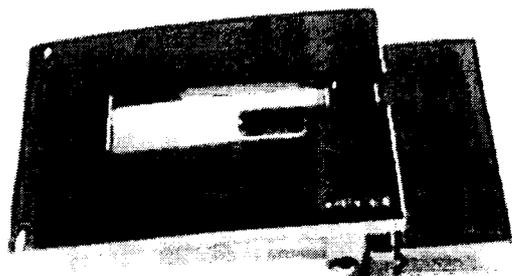
22.12.2004

776296

- 151 Date of the registration
30.01.2002
- 180 Expected expiration date of the registration/renewal
30.01.2012
- 270 Language of the application
French

Current Status

- 732 Name and address of the holder of the registration
GUCCIO GUCCI S.P.A.
Via Tornabuoni, 73/R
I-50123 FIRENZE (IT)
- 812 Contracting State or Contracting Organization in the territory of which the holder has a real and effective industrial or commercial establishment
IT
- 740 Name and address of the representative
JACOBACCI & PARTNERS S.P.A.
Corso Regio Parco, 27
I-10152 TORINO (IT)
- 540 Mark



- 531 International Classification of the Figurative Elements of Marks (Vienna Classification) - VCL(4)
09.03.01 ; 27.05.01

571 Description of the mark

The mark consists in a representation of large upper-case letter G forming a buckle, in thick lines in half-tone with in the lower part the word GUCCI, part of the corporate name of the applicant in original upper-case type in thin full lines with their shadow below them; all against an empty background.

La marque consiste dans la représentation d'une grande lettre G majuscule représentant une boucle, en trait épais en demi teinte avec dans la partie inférieure le mot GUCCI faisant partie de la dénomination sociale de la requérante en caractères d'imprimerie majuscules originaux en fin trait vide avec son ombre en dessous; le tout sur fond vide.

- 511 International Classification of Goods and Services for the Purposes of the Registration of Marks (Nice Classification) - NCL(8)

- 09 Scientific, nautical, surveying, electric, photographic, cinematographic, optical, weighing, measuring, signaling, monitoring (supervision), emergency (life-saving) and teaching apparatus and instruments; apparatus for recording, transmitting and reproducing sound or images; magnetic recording media, sound recording disks; automatic vending machines and mechanisms for coin-operated apparatus; cash registers, calculating machines, data processing equipment and computers; fire extinguishers; recorded computer programs.

Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement pour le traitement de l'information et les ordinateurs; extincteurs; programmes d'ordinateurs enregistrés.

- 18 Leather and imitation leather, goods made thereof not included in other classes; animal skins, hides; trunks and suitcases; umbrellas, parasols and walking sticks; whips and saddlery.

Cuir-et imitations du cuir, produits en ces matières non compris dans d'autres classes; peaux d'animaux; malles

et valises; parapluies, parasols et cannes; fouets et sellerie.

25 Clothing, footwear, headwear.

Vêtements, chaussures, chapellerie.

822 Basic registration

IT, 30.01.2002, 858328

300 Data relating to priority under the Paris Convention and other data relating to registration of the mark in the country of origin

IT, 13.12.2001, TO 2001C 003947

831 Designation(s) under the Madrid Agreement

AL - AM - AT - AZ - BA - BG - BT - BX - BY - CH - CN - CU - CZ - DE - DZ - EG - ES - FR - HR - HU - KE - KG - KP - KZ - LI - LR - LS - LV - MA - MC - MD - MK - MN - MZ - PL - PT - RO - RU - SD - SI - SK - SL - SM - SZ - TJ - UA - UZ - VN - YU

832 Designation(s) under the Madrid Protocol

AG - AU - DK - EE - FI - GB - GE - GR - IE - IS - JP - LT - NO - SE - SG - TM - TR - ZM

527 Indications regarding use requirements

GB - IE - SG

Registration

450 Publication number and date

2002/5 Gaz, 18.04.2002

831 Designation(s) under the Madrid Agreement

AL - AM - AT - AZ - BA - BG - BT - BX - BY - CH - CN - CU - CZ - DE - DZ - EG - ES - FR - HR - HU - KE - KG - KP - KZ - LI - LR - LS - LV - MA - MC - MD - MK - MN - MZ - PL - PT - RO - RU - SD - SI - SK - SL - SM - SZ - TJ - UA - UZ - VN - YU

832 Designation(s) under the Madrid Protocol

AG - AU - DK - EE - FI - GB - GE - GR - IE - IS - JP - LT - NO - SE - SG - TM - TR - ZM

527 Indications regarding use requirements

GB - IE - SG

580 Date of recording (date of notification from which the time limit to notify the refusal starts)

28.03.2002

Partial refusal of protection

GB

450 Publication number and date

2002/9 Gaz, 13.06.2002

List limited to:

09 Scientific, nautical, surveying, photographic, cinematographic, optical, weighing, measuring, signaling, monitoring (supervision), emergency (life-saving) and teaching apparatus and instruments; apparatus for recording, transmitting and reproducing sound or images; magnetic recording media, sound recording disks; automatic vending machines and mechanisms for coin-operated apparatus; cash registers, calculating machines, data processing equipment and computers; fire extinguishers; recorded computer programs.

Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement pour le traitement de l'information et ordinateurs; extincteurs; programmes d'ordinateurs enregistrés.

Accepted for all the goods in classes 18 and 25.

Admis pour les produits des classes 18 et 25.

Partial refusal of protection

IE

450 Publication number and date

2002/11 Gaz, 11.07.2002

Refused for all the goods in classes 9 and 18.

Refusé pour les produits des classes 9 et 18.

Grant of protection

AU

450 Publication number and date
2002/20 Gaz, 14.11.2002

Total refusal of protection

SG

450 Publication number and date
2002/21 Gaz, 28.11.2002

Total refusal of protection

JP

450 Publication number and date
2002/21 Gaz, 28.11.2002

Grant of protection subject to opposition

TR

450 Publication number and date
2002/25 Gaz, 06.02.2003
Opposition end date
18.02.2003

Grant of protection subject to opposition

GE

450 Publication number and date
2003/5 Gaz, 17.04.2003
Opposition end date
25.05.2003

Grant of protection subject to opposition

NO

450 Publication number and date
2003/7 Gaz, 15.05.2003
Opposition end date
17.05.2003

Other final decision

IE

450 Publication number and date
2003/8 Gaz, 29.05.2003

List limited to:

- 09 Eyeglass cases, eyeglass chains, chronographs and time recording apparatuses, clocks and time recording devices, computer programs, contact lenses, containers for contact lenses, eyeglass cords, eyeglass frames, eyeglasses, eyepieces, instruments containing eyepieces, magic lanterns, optical lanterns, computers, optical lenses, notebook computers, optical apparatus and instruments, optical glass, optical goods, optical lamps, optical lanterns, spectacle cases, spectacle frames, spectacle glasses, sunglasses, portable telephones and their accessories.

Etuils à lunettes, chaînes de lunettes, chronographes et appareils d'enregistrement du temps, horloges et dispositifs d'enregistrement du temps, programmes informatiques, lentilles de contact, étuis pour verres de contact, cordons de lunettes, montures de lunettes, lunettes, oculaires, instruments oculaires, lanternes magiques, lanternes optiques, ordinateurs, lentilles optiques, ordinateurs portables, appareils et instruments

optiques, verres optiques, articles optiques, lampes optiques, projecteurs de diapositives, étuis à lunettes, montures de lunettes, verres de lunettes, lunettes de soleil, téléphones portables et leurs accessoires.

- 18** Bags, beach bags, belts, briefcases, card cases and note cases, collars for animals, covers for animals, umbrella covers, frames for umbrellas or parasols, handbag frames, handbags, key cases, leather shoulder belts, pocket wallets, purses, school bags, shopping bags, sling bags for carrying infants, suitcases, travelling bags, travelling sets, travelling trunks, trunks, umbrellas, valises, vanity cases (not fitted), wallets.

Sacs, sacs de plage, sangles, porte-documents, porte-cartes et portefeuilles, colliers pour animaux, habits pour animaux, fourreaux de parapluies, armatures de parapluies ou de parasols, montures de sacs à main, sacs à main, étuis porte-clés, bandoulières en cuir, portefeuilles, porte-monnaie, sacs d'écoliers, sacs à provisions, sacs porte-bébés, valises, sacs de voyage, nécessaires de voyage, coffres de voyage, malles, parapluies, valises, mallettes de toilette vides, sacoches.

- 25** Clothing, footwear, headwear.

Vêtements, chaussures, chapellerie.

Other final decision

GB

- 450** Publication number and date

2003/12 Gaz, 24.07.2003

List limited to:

- 09** Scientific, nautical, surveying, electric apparatus and instruments, namely accounting machines, antennas, answering machines, calculating machines, compact disk players, computers and notebooks, computers and peripheral devices, electronic pens, headphones, electric locks and portable telephones, all with their accessories in class 9, photographic, cinematographic, optical, weighing, measuring, signaling, monitoring (supervision), emergency (life-saving) and teaching apparatus and instruments; apparatus for recording, transmitting and reproducing sound or images; magnetic recording media, sound recording disks; automatic vending machines and mechanisms for coin-operated apparatus; cash registers, calculating machines, data processing equipment and computers; fire extinguishers; recorded computer programs.

Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques, notamment machines comptables, antennes, répondeurs téléphoniques, machines à calculer, lecteurs de disques compacts, ordinateurs et ordinateurs portables, ordinateurs et périphériques, crayons électroniques, casques d'écoute, serrures électriques et téléphones portables, tous équipés de leurs accessoires compris en classe 9, appareils et instruments photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement pour le traitement de l'information et les ordinateurs; extincteurs; programmes d'ordinateurs enregistrés.

- 18** Leather and imitation leather, goods made thereof not included in other classes; animal skins, hides; trunks and suitcases; umbrellas, parasols and walking sticks; whips and saddlery.

Cuir et imitations du cuir, produits en ces matières non compris dans d'autres classes; peaux d'animaux; malles et valises; parapluies, parasols et cannes; fouets et sellerie.

- 25** Clothing, footwear, headwear.

Vêtements, chaussures, chapellerie.

Opposition possible after the 18 months time limit

SG

- 450** Publication number and date

2003/12 Gaz, 24.07.2003

Grant of protection

NO

- 450** Publication number and date

2003/12 Gaz, 24.07.2003

Grant of protection

GE

- 450** Publication number and date

2003/12 Gaz, 24.07.2003

Opposition possible after the 18 months time limit

SE

450 Publication number and date
2003/14 Gaz, 21.08.2003

Total refusal of protection

JP

450 Publication number and date
2003/15 Gaz, 04.09.2003

Opposition possible after the 18 months time limit

SG

450 Publication number and date
2004/35 Gaz, 25.11.2004

Opposition end date

15.12.2004

sur les marques et les indications géographiques (extrait)

Art.3. - Au sens de la présente loi, les termes et les expressions suivants sont définis comme il suit:

- a) La "marque" est un signe susceptible d'une représentation graphique servant à distinguer les produits ou les services d'une personne physique ou morale de ceux appartenant à d'autres personnes; peuvent constituer des marques les signes distinctifs tels que: mots, y compris noms de personnes, dessins, lettres, chiffres, éléments figuratifs, formes tridimensionnelles et, surtout, la forme du produit ou son conditionnement, combinaisons de couleurs, ainsi que toute combinaison de ces signes;
- b) La "marque antérieure" est la marque enregistrée ainsi que la marque déposée aux fins d'être enregistrée dans le Registre National des Marques, à condition qu'elle soit enregistrée ultérieurement;
- c) La "marque notoire" est la marque notoirement connue en Roumanie à la date du dépôt d'une demande d'enregistrement de marque ou à la date de priorité revendiquée dans la demande; pour déterminer si une marque est notoirement connue, il sera tenu compte de la notoriété de cette marque, dans la partie du public concerné pour les produits ou les services auxquels s'applique ladite marque, sans qu'il soit nécessaire que celle-ci soit enregistrée ou utilisée en Roumanie;
- d) La "marque collective" est la marque servant à distinguer les produits ou les services des membres d'une association de ceux appartenant à d'autres personnes;
- e) La "marque de certification" est la marque qui indique que les produits ou les services pour lesquels elle est utilisée sont certifiés par son titulaire en ce qui concerne la qualité, le matériel, le mode de fabrication des produits ou le mode de prestation des services, la précision, ou d'autres caractéristiques;
- f) L'"indication géographique" est la dénomination servant à identifier un produit originaire d'un pays, d'une région ou d'une localité d'un Etat dans les cas où une qualité, une réputation ou d'autres caractéristiques déterminées peuvent être essentiellement attribuées à cette origine géographique;
- g) Le "déposant" est la personne physique ou morale au nom de laquelle est déposée une demande d'enregistrement d'une marque;
- h) Le "titulaire" est la personne physique ou morale au nom de laquelle la marque est enregistrée dans le Registre National des Marques;
- i) Le "mandataire autorisé", dénommé dans la présente loi "mandataire", est le conseiller en propriété industrielle qui peut aussi avoir la qualité de représentation dans les procédures devant l'Office d'Etat pour les Inventions et les Marques;
- j) La "Convention de Paris" est la Convention pour la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883, Paris, telle que révisée et modifiée;
- k) Les "Pays de l'Union de Paris" sont les pays auxquels s'applique la Convention de Paris et qui sont constitués à l'état d'Union pour la protection de la propriété industrielle;
- l) L'"Arrangement de Madrid" est l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques du 14 avril 1891, révisé à Stockholm, le 14 juillet 1967;
- m) Le "Protocole relatif à l'Arrangement" est le Protocole de Madrid du 27 juin 1989 relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.
- Art.5.** - Sont exclus de la protection et ne peuvent être enregistrés:
- a) les marques qui ne sont pas conformes aux dispositions prévues à l'art. 3 lettre a);
- b) les marques qui sont dépourvues de caractère distinctif;
- c) les marques qui sont composées exclusivement de signes ou d'indications devenus usuels dans le langage courant ou dans les habitudes loyales et constantes du commerce;
- d) les marques qui sont composées exclusivement de signes ou d'indications pouvant servir, dans le commerce, pour désigner l'espèce, la qualité, la quantité, la destination, la valeur, l'origine géographique ou l'époque de la production du produit ou de la prestation du service, ou d'autres caractéristiques de ceux-ci;
- e) les marques constituées exclusivement par la forme du produit, qui est imposée par la nature du produit ou est nécessaire pour l'obtention d'un résultat technique ou donne une valeur substantielle au produit;
- f) les marques qui sont de nature à induire le public en erreur sur l'origine géographique, la qualité ou la nature du produit ou du service;
- g) les marques qui contiennent une indication géographique ou qui en sont constituées, pour des produits qui ne sont pas originaires du territoire indiqué, si l'usage de cette indication est de nature à induire le public en erreur sur le vrai lieu d'origine;
- h) les marques qui sont constituées ou qui contiennent une indication géographique identifiant des vins ou des produits spiritueux qui ne sont pas originaires du lieu indiqué;
- i) les marques qui sont contraires à l'ordre public ou aux bonnes moeurs;
- j) les marques qui contiennent, à défaut de consentement du titulaire, l'image ou le nom patronymique d'une personne qui jouit de renommée en Roumanie;
- k) les marques qui contiennent, à défaut d'autorisation des autorités compétentes, des reproductions ou des imitations d'armoiries, drapeaux, emblèmes d'Etat, signes, poinçons officiels de contrôle et de garantie, écus armoriaux appartenant aux Pays de l'Union et qui tombent sous l'incidence de l'art.6 ter de la Convention de Paris;
- l) les marques qui contiennent, à défaut d'autorisation des autorités compétentes, des reproductions ou imitations d'armoiries, drapeaux, d'autres emblèmes, sigles, initialés ou dénominations qui tombent sous l'incidence de l'art.6 ter de la Convention de Paris et qui appartiennent aux organisations internationales intergouvernementales dont une ou plusieurs pays de l'Union est partie.
- Les dispositions de l'alinéa (1) lettres b), c) et d) ne sont pas applicables si, avant la date de la demande d'enregistrement de la marque et suite à son usage, la marque a acquis un caractère distinctif.

Art.6. - En outre des motifs prévus à l'art.5 alinéa (1), une marque est refusée à l'enregistrement lorsque:

- a) elle est identique à une marque antérieure, et que les produits ou les services pour lesquels l'enregistrement de la marque a été demandé sont identiques à ceux pour lesquels la marque antérieure est protégée;
- b) elle est identique à une marque antérieure et est destinée d'être appliquée à des produits ou des services similaires à ceux pour lesquels la marque antérieure est protégée, s'il existe un risque de confusion dans l'esprit du public;
- c) elle est similaire à une marque antérieure et est destinée d'être appliquée à des produits ou des services identiques ou similaires, s'il existe un risque de confusion dans l'esprit du public, y compris le risque d'association avec la marque antérieure;
- d) elle est identique ou similaire à une marque notoire en Roumanie pour des produits ou des services identiques ou similaires, à la date du dépôt de la demande d'enregistrement de la marque;

e) elle est identique ou similaire à une marque notoire en Roumanie pour des produits ou des services différents de ceux auxquels la marque fait référence dont l'enregistrement est demandé et si par l'usage injustifié de cette dernière on pourrait tirer profit du caractère distinctif ou de la renommée de la marque notoire, ou que cet usage pourrait produire des dommages-intérêts au titulaire de la marque notoire.

Art.7. - Les marques tombant sous l'incidence de l'art.6 peuvent être cependant enregistrées avec le consentement exprès du titulaire de la marque antérieure ou notoire.

Art.19. - L'Office d'Etat pour les Inventions et les Marques examine, sur le fond, la demande d'enregistrement en ce qui concerne les motifs de refus prévus aux articles 5 alinéa 1 et article 6.

Art.21. - Lorsqu'un motif de refus, de ceux prévus à l'art. 6, s'applique seulement à certains produits ou services pour lesquels l'enregistrement de la marque a été demandé, l'enregistrement est refusé seulement pour les respectifs produits ou services.

Art.22. - Si la demande ne remplit pas les conditions pour l'enregistrement de la marque, l'Office d'Etat pour les Inventions et les Marques le notifie au déposant lui accordant un délai de trois mois pendant lequel celui-ci peut présenter ses observations ou retirer sa demande. Le délai peut être prolongé avec une période supplémentaire de trois mois, à la requête du déposant, accompagnée du paiement de la taxe prévue par la loi. A l'expiration du délai prévu à l'alinéa 2, l'Office d'Etat pour les Inventions et les Marques décidera, selon le cas, l'enregistrement de la marque, le rejet de la demande d'enregistrement de la marque ou prendra acte du retrait de la demande.

Art.45. - Toute personne intéressée peut demander auprès du Tribunal Municipal de Bucarest, à tout moment pendant la période de protection de la marque, la déchéance du titulaire des droits conférés par la marque si:

- a) sans justes motifs, la marque n'a pas fait l'objet d'un usage sérieux, sur le territoire de la Roumanie, pendant une période ininterrompue de cinq années, pour les produits ou les services pour lesquels elle a été enregistrée;

Art.46. - Il est assimilé à l'usage effectif de la marque:

- a) l'usage de la marque par un tiers avec le consentement de son titulaire;
- b) l'usage de la marque sous une forme qui diffère par certains éléments de celle enregistrée n'en altérant pas le caractère distinctif de celle-ci;
- c) l'apposition de la marque sur des produits ou leur conditionnement exclusivement en vue de l'exportation;
- d) l'impossibilité de l'usage de la marque en raison des circonstances indépendantes de la volonté du titulaire de la marque, à savoir: restrictions à l'importation ou dû à autres dispositions des autorités publiques concernant les produits ou les services auxquels la marque fait référence.

Art.47. - La preuve de l'usage de la marque incombe au titulaire de celle-ci et peut être faite par tout moyen de preuve.

Art.48. - Toute personne intéressée peut demander auprès du Tribunal Municipal de Bucharest l'annulation de l'enregistrement de la marque pour un des motifs suivants:

- a) la marque a été enregistrée sans respecter les dispositions de l'article 5 alinéa 1;
- b) la marque a été enregistrée sans respecter les dispositions de l'art.6;
- c) l'enregistrement de la marque a été demandé à mauvaise foi;
- d) l'enregistrement de la marque porte atteinte au droit à l'image ou au nom patronymique d'une personne;
- e) l'enregistrement de la marque porte atteinte à des droits antérieurement acquis concernant une indication géographique protégée, un dessin ou modèle industriel protégé ou un autre droit de propriété industrielle protégé, ou concernant un droit d'auteur.

L'action en annulation pour le motif prévu à l'alinéa 1 lettre c) peut être introduite à tout moment pendant la période de protection de la marque.

Le délai pour demander l'annulation de l'enregistrement de la marque pour un des motifs prévus à l'alinéa 1 lettres a), b), d) et e) est de cinq années à compter de l'enregistrement de la marque.

Art.50. - Si un motif de déchéance ou de nullité existe que pour une partie des produits ou des services pour lesquels la marque a été enregistrée, la déchéance ou la nullité produit ses effets seulement envers ces produits ou services.

Art.80. - Les décisions de l'Office d'Etat pour les Inventions et les Marques concernant l'enregistrement des marques peuvent être contestées auprès de cet Office par le déposant de l'enregistrement de la marque ou, selon le cas, par le titulaire de la marque dans un délai de trois mois à compter de la communication, avec le paiement de la taxe légale.

Les décisions de l'Office d'Etat pour les Inventions et les Marques concernant l'inscription de la cession ou de la licence dans le Registre National des Marques peuvent être contestées auprès de l'Office, par les personnes intéressées, dans un délai de trois mois à compter de leur communication ou, selon le cas, de leur publication.

Les contestations formulées conformément à l'alinéa 1 et 2 seront solutionnées par une commission de réexamen de l'Office d'Etat pour les Inventions et les Marques.

Art.81. - La décision motivée de la commission de réexamen est communiquée aux parties, dans un délai de 15 jours à compter de la date du prononcé et peut faire l'objet d'un appel auprès du Tribunal Municipal de Bucarest, dans un délai de 30 jours à compter de la communication.